



PARTENARIAT
ALGÉRO-NIGERIEN
**SONELGAZ MOBILISE SON
EXPERTISE POUR UN PROJET
ÉNERGÉTIQUE AU NIGER**

Une mission technique relevant du groupe Sonelgaz a atterri, vendredi, à Niamey, au Niger, afin de lancer l'opération d'évaluation du terrain destiné à accueillir le projet de construction d'une centrale de production d'électricité au bénéfice de la société nigérienne d'électricité NIGELEC, a annoncé un communiqué émanant du groupe public.



P.4

ENTRE NOUS

Quotidien national d'information

« La vérité est comme l'eau ; elle prend la forme du récipient qui la contient. » Ibn Khaldoun

Samedi 10 ramadhan - 28 Février 2026 - N° 1247: ISSN 1112-6167. www.entrenous.dz Prix :25 DA

50^E ANNIVERSAIRE DE LA
PROCLAMATION DE LA
RÉPUBLIQUE SAHRAOUIE
**UNE ÉTAPE CHARNIÈRE
DANS LE PARCOURS DE
LUTTE DU PEUPLE
SAHRAOUI**



Des responsables et diplomates sahraouis ont mis en avant l'importance que revêt le 50e anniversaire de la proclamation de l'Etat sahraoui en tant qu'étape historique charnière dans le parcours de lutte du peuple sahraoui, et une occasion pour rappeler les acquis stratégiques obtenus et renouveler l'engagement à poursuivre le combat jusqu'à l'indépendance.

P.7

CULTURE/LETTRES
**INSTALLATION DU
JURY DE LA 8^E
ÉDITION DU GRAND
PRIX ASSIA DJEBAR
DU ROMAN**

Le jury de la 8e édition du Grand Prix Assia Djebar du roman (édition 2026), organisée par l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP), sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a été installé jeudi à Alger.

P.3

HABITAT

144.000 LOGEMENTS DISTRIBUÉS BIENTÔT À L'ÉCHELLE NATIONALE



P.4

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, M. Mohamed Tarek Belaribi a donné jeudi, depuis la wilaya de Bejaia, le coup d'envoi d'une grande opération de distribution de logements, comprenant 144.601 unités de différentes formules à travers le territoire national.

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
L'ALGÉRIE MISE SUR SES PROPRES SEMENCES

Le ministre de l'Agriculture, Yacine El-Mahdi Oualid, a annoncé à Blida le lancement d'un programme ambitieux visant à réduire progressivement l'importation de semences et de plants. Objectif : renforcer la sécurité alimentaire, alléger la facture des importations et développer une production nationale compétitive, tournée vers l'exportation.

P.2

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'ALGÉRIE MISE SUR SES PROPRES SEMENCES

Le ministre de l'Agriculture, Yacine El-Mahdi Oualid, a annoncé à Blida le lancement d'un programme ambitieux visant à réduire progressivement l'importation de semences et de plants. Objectif : renforcer la sécurité alimentaire, alléger la facture des importations et développer une production nationale compétitive, tournée vers l'exportation.

Par Chaimaa Sadou

Lors d'une visite de travail dans la wilaya de Blida, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine El-Mahdi Oualid, a dévoilé un plan stratégique visant à renforcer et moderniser le secteur agricole. Ce programme, qualifié d'« ambitieux », vise à renoncer progressivement à l'importation de semences et de plants, en particulier pour les cultures maraîchères, afin de garantir la souveraineté alimentaire du pays.

Le ministre a insisté sur l'importance d'intégrer les technologies modernes dans la production locale. L'un des axes majeurs est la création d'un pôle de production de semences entre les wilayas de Ghardaïa et d'El-Menia. Cette initiative devrait permettre de réduire les coûts de production, d'améliorer la qualité et de renforcer la compétitivité des produits agricoles algériens sur les marchés internationaux. La recherche scientifique et l'innovation technologique sont placées au cœur de cette démarche.

Au-delà des semences maraîchères, le programme s'étend à d'autres filières agricoles. Le ministre a notamment évoqué le développement de plants fruitiers, citant l'exemple du bananier, dont la filière nationale est en phase de consolidation. Blida, qualifiée



de « wilaya modèle », illustre déjà cette orientation grâce à l'adoption de techniques modernes d'irrigation, l'utilisation raisonnée d'engrais et l'amélioration des méthodes de plantation. Ces pratiques permettent d'accroître les rendements tout en réduisant les coûts.

La visite ministérielle a mis en lumière plusieurs réussites locales. La pépinière « Vitroplant » de Beni Tamou, issue d'un partenariat algéro-italien,

produit chaque année près de 15 millions de plants, couvrant les besoins du marché national et amorçant une ouverture vers l'exportation. Le ministre a salué cette performance, symbole d'une agriculture moderne et compétitive. Il a également inspecté une exploitation bovine et l'exploitation pilote « Bassatine Yessad » à Mouzaïa, où l'agriculture intensive permet désormais de planter 1600 arbustes par hectare, contre 800

auparavant.

Enfin, la délégation s'est rendue à El Affroun pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux d'un silo de stockage de céréales d'une capacité d'un million de quintaux. Sa mise en service est prévue pour la fin de l'année, renforçant ainsi les capacités nationales de conservation et de régulation des stocks.

Ce programme illustre une volonté ferme : réduire la dépendance aux importations, valoriser les ressources locales et inscrire l'agriculture dans une dynamique durable et compétitive. Il s'agit d'un pas décisif vers une souveraineté alimentaire renforcée, appuyée par la science et l'innovation.

Cette orientation confirme la volonté des pouvoirs publics de renforcer durablement la souveraineté alimentaire nationale : produire ses propres semences, moderniser ses exploitations et ouvrir ses marchés à l'exportation. Ce plan stratégique, fondé sur la recherche et la technologie, vise à garantir une agriculture durable, compétitive et souveraine. La réussite de cette stratégie dépendra de la mobilisation des agriculteurs, des chercheurs et des investisseurs, tous appelés à contribuer à cette transformation.

C.S

SOLIDARITÉ ET FRATERNITÉ

NACIMA ARHAB PARTICIPE À UN IFTAR COLLECTIF AVEC DES STAGIAIRES AFRICAINS À BOUMERDES

La ministre de la formation et de l'enseignement professionnels a participé à un Iftar collectif avec des stagiaires africains en formation à Boumerdès, dans le but de renforcer les relations et de suivre leurs conditions de formation en Algérie.

Par Hamida Indja

La ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, Mme Nacima Arhab, a partagé, jeudi, un iftar collectif avec des stagiaires africains à Boumerdès. Ces étudiants suivent actuellement une formation à l'Institut africain de formation professionnelle, ouvert lors de la session d'octobre 2025-2026. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des activités organisées durant le mois de Ramadhan.

Selon la directrice de la coopération au ministère, Letissia Sadkaoui, cet iftar

s'est déroulé dans une ambiance conviviale. L'objectif principal était de se rapprocher des étudiants africains et de leur montrer l'importance que le ministère leur accorde, ainsi que l'intérêt porté à leur formation.

Après le repas, la ministre a échangé directement avec les stagiaires. Elle s'est informée sur leur expérience de formation, les spécialités qu'ils suivent ainsi que leurs centres d'intérêt professionnels. Ces discussions ont permis d'écouter leurs avis concernant leur apprentissage.

Les responsables de l'Institut afri-

cain de formation professionnelle ont expliqué que cet établissement accueille des étudiants africains bénéficiant de bourses de formation en Algérie. Situé à la périphérie de la ville de Boumerdès, l'institut dispose des moyens pédagogiques nécessaires pour assurer une formation adaptée.

Ce centre, considéré comme le premier du genre en Algérie, possède une capacité d'accueil théorique d'environ 300 stagiaires. Actuellement, il compte près de 110 stagiaires venant de 20 pays africains différents. La première promotion attendue à la sortie englobe

25 stagiaires. Cette structure offre actuellement des formations en langue française et anglaise dans sept spécialités, notamment l'informatique, les bases de données, le contrôle de qualité, l'efficacité énergétique, la gestion des stocks et la logistique. Selon les responsables de l'institut, de nouvelles spécialités seront ajoutées prochainement. Les étudiants qui suivent leur formation dans cet institut obtiendront des diplômes après cinq semestres d'apprentissage.

H I

VIE À LA CITÉ UNIVERSITAIRE

LE MINISTÈRE MOBILISÉ POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES ÉTUDIANTS

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a instauré, à l'occasion du mois de Ramadhan, un dispositif particulier destiné à rehausser la qualité des services au sein des résidences universitaires, afin d'offrir aux étudiants un climat empreint de convivialité et en harmonie avec la dimension spirituelle propre à ce mois béni.

Par Malek Gaya

Dans ce contexte, le conseiller du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Daoudi Abdel Jabbar, a précisé que ce programme vise à garantir des prestations universitaires « de qualité » tout au long du mois sacré, dans l'objectif de renforcer l'esprit familial et de dynamiser la vie religieuse et culturelle au sein des cités qui accueillent près de 568 000 étudiants.

S'agissant de la restauration universitaire, un plan alimentaire équilibré a été élaboré, comprenant des plats traditionnels, en plus du souhour, tout en veillant scrupuleusement au respect des normes de qualité et d'hygiène lors de la préparation des repas, assurée par un personnel qualifié.

Dans le même cadre, des mesures préventives ont été mises en œuvre afin

d'assurer la réception des denrées alimentaires conformément au cahier des charges, a ajouté M. Daoudi, rappelant l'attention constante portée aux services destinés aux étudiants, notamment à travers le maintien du prix symbolique du repas, toujours fixé à 1,2 DA.

À titre illustratif, 887 281 repas, comprenant l'iftar et le souhour, ont été servis dans les 429 résidences universitaires à travers le territoire national dès le premier jour du mois sacré, a-t-il fait savoir.

Par ailleurs, dans le souci d'optimiser la gestion des œuvres sociales, des plateformes numériques, telles que « inchi-ghalati », ont été mises à la disposition des étudiants afin de leur permettre d'exprimer leurs préoccupations et de signaler d'éventuelles insuffisances. À ces outils s'ajoute le renforcement des opérations de contrôle à travers des visites régulières des restaurants universitaires, a

précisé M. Daoudi.

Dans cette même dynamique, le ministère a lancé, au cours de la semaine en cours, une nouvelle plateforme numérique offrant aux étudiants la possibilité de sélectionner le restaurant universitaire ainsi que le type de repas, qu'il s'agisse du petit-déjeuner, du déjeuner ou du dîner, tout au long de l'année. Cette initiative facilite le suivi des réservations et l'évaluation de la consommation réelle, s'inscrivant ainsi dans la politique de rationalisation des dépenses publiques et d'amélioration continue de la qualité de la vie universitaire, fondée sur une gestion efficiente des ressources.

De son côté, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Kamel Baddari, effectue depuis le début du mois de Ramadhan des visites inopinées dans les cités universitaires, afin de s'enquérir directement

de la qualité des prestations offertes, partageant à cette occasion le repas de rupture du jeûne avec les étudiants.

Sur le plan religieux et culturel, les résidences universitaires à travers le pays organisent divers concours à caractère spirituel, ainsi que des activités culturelles, notamment des représentations théâtrales.

En complément, des campagnes de sensibilisation à une alimentation saine durant le mois de Ramadhan, des actions de don de sang et des iftars collectifs réunissant étudiants algériens et étrangers sont également menés.

Enfin, M. Daoudi a indiqué que les horaires du transport universitaire ont été réaménagés, en coordination avec les services pédagogiques, invitant les étudiants à les consulter régulièrement via la plateforme « My Bus ».

M.G.

COMMUNICATION

M.ZOHEIR BOUAMAMA INSISTE SUR LE RENFORCEMENT DES ESPACES MÉDIATIQUES NATIONAUX FACE AUX CAMPAGNES DE DÉSINFORMATION

Le ministre de la Communication, M. Zoheir Bouamama, a mis en avant, jeudi à Alger, l'importance de renforcer les espaces médiatiques nationaux en vue de préserver les intérêts de l'Algérie, ciblée par des « campagnes de désinformation et de falsification des faits ».

Lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, le ministre a précisé que « face à l'essor du numérique et aux mutations rapides, il est impératif de renforcer et de consolider les espaces médiatiques pour préserver le tissu social national et les intérêts du pays, et faire face aux campagnes de désinformation et de falsification médiatique menées par certaines parties ».

À ce propos, il a relevé la nécessité « d'élaborer une stratégie fondée sur une approche globale, afin de mettre en place un environnement approprié permettant au citoyen d'accéder à une information fiable en temps opportun, pour barrer la route à ceux que dérange le retour en force de l'Algérie en tant qu'État pivot dans la région ».

M. Bouamama a salué, à cette occasion, les efforts des professionnels des médias dans la lutte contre les campagnes de désinformation, appelant à « soutenir et



accompagner les institutions médiatiques pour qu'elles offrent des services d'un haut niveau de professionnalisme ».

Il a indiqué, à cet égard, que la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, de créer une cité médiatique s'ins-

crit dans cette démarche.

Concernant les contenus diffusés sur les réseaux sociaux, qui portent parfois atteinte aux symboles et aux valeurs de la société algérienne, le ministre a fait observer que « l'activité des influenceurs ne relève pas du champ

médiatique réglementé », soulignant, toutefois, que la majorité de ces derniers se sont inscrits dans la dynamique des efforts de l'État visant à améliorer la qualité des contenus qu'ils diffusent.

Le ministre a, par ailleurs, rappelé que « la loi impose aux organes audiovisuels de respecter le référent religieux et les constantes nationales, des mesures ayant été prises allant jusqu'à la suspension de la diffusion de certaines séries ou de certaines chaînes ».

Il a, en revanche, salué certaines productions diffusées, qui « ont incité les Algériens à renouer avec les chaînes nationales ».

M. Bouamama a également assuré que le ministère « œuvre à finaliser les décrets exécutifs et à prendre toutes les mesures y afférentes, notamment l'élaboration d'un projet de décret exécutif relatif à la production audiovisuelle et aux autorisations de tournage ».

RA

ALGÉRIE-CHINE

SAYOUD REÇOIT L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE EN ALGÉRIE

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a reçu, jeudi, l'ambassadeur de la République populaire de Chine en Algérie, M. Dong Guangli, indique

un communiqué du ministère.

La rencontre a été l'occasion de rappeler la qualité des relations entre les deux pays et de passer en revue les domaines d'intérêt commun, précise le com-

muniqué.

Les deux parties ont également examiné les moyens de renforcer et de développer les relations de coopération bilatérale, au service des intérêts com-

muns de l'Algérie et de la Chine, ajoute la même source.

RA

LETTRES

INSTALLATION DU JURY DE LA 8^E ÉDITION DU GRAND PRIX ASSIA DJEBAR DU ROMAN

Le jury de la 8e édition du Grand Prix Assia Djebbar du roman (édition 2026), organisée par l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP), sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a été installé jeudi à Alger.

La cérémonie d'installation a été présidée par le PDG de l'ANEP, M. Kamel Messaoud Alghem, à l'issue d'un iftar organisé à l'hôtel El-Aurassi, en présence du conseiller auprès du président de la République chargé de la Direction générale de la communication, M. Kamel Sidi Said, du président de l'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (ANIRA), M. Amar Bendjedda, du Directeur général de l'Etablissement public de la Télévision algérienne (EPTV), M. Mohamed Baghali, du directeur général de l'Agence Algérie Presse Service (APS), M. Samir Gaid, du directeur général de l'Etablissement public de Télédiffusion d'Algérie (TDA), M. Rachid Bestam, et du PDG d'Air Algérie, M. Hamza Benhamouda, ainsi que de personnalités culturelles et médiatiques.

Outre son président le traducteur et poète Hakim Miloud, le jury est composé de dix membres : le sociologue Mustapha Madi, le

spécialiste en littérature populaire Hamid Bouhabib, l'écrivaine Maïssa Bey, le président de l'Académie algérienne de la langue arabe (AALA), Cherif Meribai, l'écrivaine Meriem Guemache, la romancière Leïla Hamoutène, le poète Ahcene Mariche, le chercheur en langue amazighe Koussaïla Alik et le poète et traducteur Idir Belali.

A cette occasion, M. Alghem a indiqué que le Grand Prix Assia Djebbar du roman "est devenu un rendez-vous culturel incontournable et une tribune célébrant la créativité et honorant les plumes d'exception", ajoutant que "depuis sa création en 2015, ce prix s'attache à promouvoir les plumes littéraires algériennes dans les trois langues arabe, amazighe et française, issues de toutes les wilayas et de toutes les générations, sans distinction aucune".

Il a également rappelé que "l'édition précédente a été placée sous le thème +Des plumes résistantes+, en hommage aux écrivains et auteurs palestiniens tombés sous les feux de la horde sioniste, et que l'édition actuelle sera placée sous un thème en phase avec la conjoncture actuelle".

Le PDG de l'ANEP a souligné que "ce prix littéraire a, depuis sa création, été placé sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune", lui exprimant "ses remerciements et sa gratitude pour l'attention et le soutien constants accordés aux activités et manifestations culturelles et littéraires, convaincu de leur rôle pivot dans l'animation de la scène culturelle nationale, la

promotion de l'excellence et la consécration des valeurs portées par l'Algérie nouvelle".

De son côté, le président du jury, Hakim Miloud, a indiqué que les candidatures à la 8e édition de ce prix, organisée sous l'égide du Ministère de la Communication, "sont ouvertes aux maisons d'édition, et que les œuvres candidates seront réceptionnées dès le début du mois de mars, tandis que la cérémonie de remise des prix est prévue pour le mois de juillet prochain".

"Créé en 2015, ce prestigieux prix littéraire portant le nom de l'écrivaine et universitaire algérienne Assia Djebbar (1936-2025), vise à récompenser la meilleure œuvre romanesque écrite dans les deux langues nationales, arabe et amazighe, ainsi qu'en langue française", a-t-il rappelé, ajoutant qu'"il constitue également un hommage à la richesse et à la diversité de la littérature algérienne, en œuvrant à la promotion et à la valorisation de la création littéraire nationale, ainsi qu'à l'encouragement de la créativité, de l'édition et de l'industrie du livre".

Par ailleurs, la 7e édition du prix a vu le sacre de l'autrice et traductrice Inaam Bayoud en langue arabe pour son roman "Houaria" (Mim Edition), Hachemi Kerrache en langue amazighe pour son roman "1954, Talalit n Usirem" (éditions Thira), tandis que le prix de la langue française a été attribué au roman "Sîn, la lune en miettes" (Casbah Editions) de l'écrivain Abdelaziz Otmani.

RC/APS

PARTENARIAT ALGÉRO-NIGERIEN

SONELGAZ MOBILISE SON EXPERTISE POUR UN PROJET ÉNERGÉTIQUE AU NIGER

Une mission technique relevant du groupe Sonelgaz a atterri, vendredi, à Niamey, au Niger, afin de lancer l'opération d'évaluation du terrain destiné à accueillir le projet de construction d'une centrale de production d'électricité au bénéfice de la société nigérienne d'électricité NIGELEC, a annoncé un communiqué émanant du groupe public.

Par Youcef Hamidi

Cette équipe spécialisée mènera plusieurs investigations de terrain pour apprécier le niveau de préparation du site choisi, notamment par l'examen des infrastructures existantes, la vérification des possibilités de raccordement au réseau électrique, ainsi que le contrôle de la conformité du lieu avec les standards techniques en vigueur, et ce, dans la perspective d'entamer les travaux de réalisation dans les délais fixés et selon les exigences de qualité les plus strictes, précise la même source.

La délégation de Sonelgaz sera également chargée d'établir une évaluation globale des besoins en équipements électriques et gaziers, dans le cadre d'une démarche intégrée visant à accompagner la société NIGELEC dans la création d'un dépôt central de matériels et d'équipements, appelé à soutenir les projets de construction et d'extension des réseaux électriques à haute, moyenne



et basse tensions.

Le groupe a souligné, dans son communiqué, que cette mission s'inscrit dans la continuité des conclusions issues de la réunion de coordination tenue par visioconférence le 18 février 2026 entre les responsables de Sonelgaz et leurs homologues de NIGELEC, au cours de laquelle les deux parties se sont accordées sur la

nécessité d'accélérer la cadence des travaux et de finaliser les aspects techniques et réglementaires du projet, afin d'en garantir le lancement effectif dans les meilleurs délais.

Le projet prévoit la construction d'une centrale de production d'électricité dans la zone de Gorou Banda, à Niamey, à travers l'installation de deux turbines à gaz, d'une capacité

unitaire de 20 mégawatts, ce qui permettra d'accroître les capacités de production, de renforcer la stabilité du réseau électrique national nigérien, d'améliorer la qualité du service fourni et de répondre à l'augmentation continue de la demande énergétique, indique la même source.

Cette initiative constitue une nouvelle avancée dans le cadre du « partenariat stratégique » unissant Sonelgaz et NIGELEC, lequel « ne se limite pas à l'ajout de nouvelles capacités de production, mais englobe également l'accompagnement du développement des réseaux de transport et de distribution, le transfert de savoir-faire, ainsi que la mise en œuvre de programmes de formation et de renforcement des compétences dans les domaines de la production, du transport, de la distribution d'électricité et de l'ingénierie, aussi bien en présentiel qu'à travers des dispositifs de formation à distance », conclut le communiqué.

HABILLEMENT/CONFECTION

PREMIÈRE EXPORTATION DE VÊTEMENTS POUR ENFANTS VERS LA MAURITANIE

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a procédé jeudi à Mostaganem au lancement officiel de l'envoi d'une première cargaison de tenues destinées aux enfants, confectionnées sur le territoire national, à destination de la Mauritanie.

Cette annonce a été faite lors de son passage au stand du Groupement des industriels du textile de Ghardaïa, présent au Salon national de l'habillement et des industries textiles qui se tient dans la wilaya de Mostaganem du 26 février au 2 mars. Le ministre a ainsi inauguré cette expédition vers le marché mauritanien.

Selon M. Rezig, cette initiative, présentée comme inédite dans la catégorie des produits tex-

tiles nationaux pour enfants exportés vers ce pays, sera prochainement renouvelée avec d'autres envois programmés.

Le responsable a tenu à féliciter les acteurs économiques locaux, soulignant que plusieurs marchandises algériennes sont aujourd'hui acheminées vers divers pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique, grâce à leur standard élevé et leur adéquation aux exigences internationales.

Le président du Groupement des industriels du textile de Ghardaïa, Abdelouahab Baba Smail, a pour sa part indiqué que ce premier chargement de 7 tonnes, composé d'habits pour enfants de facture irréprochable, sera complété par un second volume équivalent dès la semaine à venir.

Il a également mentionné que ce regroupement industriel, rassemblant plusieurs dizaines de producteurs de vêtements pour enfants, avait pris part à l'exposition des produits algériens organisée à Nouakchott. Cette présence a permis d'analyser les opportunités commerciales locales et de finaliser cet envoi vers ce territoire considéré comme une voie d'accès vers l'Afrique occidentale.

Abordant les potentialités industrielles, M. Baba Smail a précisé que la cinquantaine d'entreprises nationales adhérentes à cette structure industrielle basée à Ghardaïa satisfait actuellement la moitié de la demande intérieure en articles vestimentaires pour enfants.

RE

HABITAT

BELARIBI DONNE LE COUP D'ENVOI DE LA DISTRIBUTION DE PLUS DE 144.000 LOGEMENTS À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, M. Mohamed Tarek Belaribi a donné jeudi, depuis la wilaya de Bejaia, le coup d'envoi d'une grande opération de distribution de logements, comprenant 144.601 unités de différentes formules à travers le territoire national. Le ministre a précisé, lors du lancement de l'opération de distribution au siège de la wilaya, en présence des autorités locales, que le programme prévoit la distribution de 144.601 loge-

ments de différentes formules à l'échelle nationale, à l'occasion de la célébration du 71e anniversaire du déclenchement de la Révolution de libération, dont 23.248 logements publics locatifs (LPL) et 78.463 aides à l'habitat rural.

Il a ajouté que cette opération comprend également la distribution de 10.400 logements promotionnels aidés (LPA), 30.450 logements individuels dans des lotissements sociaux et 2036 logements promotionnels libres.

BELARIBI SOULIGNE LA NÉCESSITÉ D'ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES PROJETS

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, a souligné la nécessité de redoubler d'efforts sur le terrain et d'accélérer le rythme de réalisation des projets programmés, indique un communiqué du ministère. Le ministre s'exprimait lors du lancement, mercredi au siège de son département ministériel, d'une série de réunions d'évaluation consacrées aux directeurs exécutifs locaux du secteur à travers les différentes wilayas du pays, dans le cadre d'un programme d'action couvrant quatre wilayas par jour, en vue de procéder à une évaluation globale du bilan des réalisations et de suivre l'état d'avancement des projets programmés. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre du suivi périodique rigoureux du degré d'exécution des programmes de logement, toutes formules confondues, et des projets d'équipements publics, outre les opérations d'aménagement urbain à travers les wilayas.

Elles visent également à renforcer les mé-

canismes de contrôle et de coordination entre l'administration centrale et les services locaux afin d'accélérer le rythme de réalisation et d'améliorer l'efficacité de la performance sur le terrain. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre a indiqué que la prochaine étape exige "de redoubler d'efforts sur le terrain, d'accélérer le rythme de réalisation, de respecter les délais contractuels, de consacrer la souveraineté numérique comme pilier fondamental de la stratégie du secteur, mais aussi de lutter contre toutes les formes de bureaucratie et d'inertie administrative", selon le communiqué. A cela s'ajoute l'importance d'"améliorer la qualité des travaux de réalisation des projets et de renforcer la coordination entre les services centraux et locaux à travers l'introduction de nouveaux mécanismes", a-t-il dit, rappelant que "le citoyen n'attend pas de nous des justifications, mais des actes. Notre performance se mesure sur la base des résultats concrets réalisés sur le terrain".

RE

TRAVAUX PUBLICS

ABDELKADER DJELLAQUI INSPECTE PLUSIEURS PROJETS ROUTIERS DANS LA CAPITALE

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a effectué, jeudi soir, une visite de terrain inopinée sur plusieurs sites de projets de développement du réseau routier dans la wilaya d'Alger, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cette visite, M. Djellaoui a inspecté les travaux de réalisation de la route de l'expansion touristique à Sidi Fredj et Palm Beach, y compris la construction d'un ouvrage d'art, ainsi que le projet de

la pénétrante « Hamissi » dans la commune de Zéralda, ajoute la même source.

Le ministre a également examiné l'état d'avancement des travaux du projet de la pénétrante des Annassers, qui comprend la construction d'un ouvrage d'art reliant les Annassers aux communes de Gué de Constantine et Birkhadem, jusqu'à la route nationale N1, via Garidi.

Cette visite d'inspection a, en outre, concerné le projet de réalisation de l'échangeur de la N1 à Bir-

khadem, ainsi que le projet de dédoublement de la N63 reliant Birkhadem à Saoula.

Le ministre s'est enquis, par ailleurs, de l'avancement des travaux au niveau du dernier tronçon de la route reliant l'échangeur du 5-Juillet à Khraicia, notamment la construction du grand pont, et a inspecté le projet de réalisation du tunnel de la commune de Chéraga sur la N°41, a ajouté le ministère dans son communiqué.

RE

BLIDA

200 MILLIONS DE DINARS POUR DES PROJETS À EL AFROUN

Durant ce mois sacré du Ramadhan, la wilaya de Ouargla vit dans une atmosphère spirituelle, avec une très grande ambiance de recueillement durant les soirées, où les citoyens accomplissent la prière des Tarawih (prières surérogatoires) chaque soir dans les différentes mosquées de la région.

Par Hamida Indja

D'après les responsables de cette commune, ce budget s'inscrit au titre de l'exercice 2026.

Cette dotation connaît une hausse notable par rapport à l'année passée 2025, où le montant n'avait pas dépassé 140 millions de dinars. Le président de l'Assemblée populaire communale d'El Affroun, Rafik Dis Amer, a indiqué que cette augmentation vise à lancer des projets dans plusieurs domaines, notamment le sport, l'aménagement urbain, l'assainissement et l'éducation.

Dans le domaine sportif, deux stades de proximité seront aménagés au niveau des cités des 250 Logements et d'Ouled Hamidane. Ces espaces permettront aux jeunes de pratiquer différentes activités sportives.

Le programme comprend également la réhabilitation et le revêtement de plusieurs axes routiers. Parmi les routes concernées figurent la rue de la cité 105 à Béni Mouimen, le boulevard Chahid-Moubarak-Cherif, ainsi que la route reliant les 300 Logements à Sidi Nouihi.

Les opérations comprennent aussi l'installation et l'aménagement de l'éclairage public sur le tronçon reliant la cité Béni Djemaa à Haouch Echouhada, sur une distance de 1,3 kilomètre. Cette action vise à renforcer la sécurité routière et à améliorer le cadre de vie des habitants.

Côté assainissement, plusieurs quartiers



bénéficieront de nouveaux réseaux, notamment les cités des 40 Logements, 112 Logements, ainsi que les localités de Béni Mouimen et Ouled Hamidane. Le programme englobe également le renouvellement de certaines parties du réseau existant dans les zones de Sidi Nouihi, Béni Mouimen, Bouazza Djeloul et d'autres secteurs de la commune.

Concernant l'alimentation en eau potable, des travaux sont programmés dans plusieurs quartiers, dont Bouroumi, la Ferme Sadouk, Béni Djemaa, la Ferme pilote, le Douar N5 et la cité des 25 Logements. Ces opérations visent à améliorer la distribution de l'eau et à répondre aux besoins des habitants.

Le secteur de l'éducation bénéficiera égale-

ment de plusieurs projets : la réalisation de nouvelles salles de classe à l'école Azzouz-Djilali, l'extension de l'école Chahid-Mekarfi-Mohamed à Béni Mouimen, ainsi que la création de cantines scolaires, notamment à l'école Chahid-Benarbia-Abdelkader. Par ailleurs, l'école des 550 Logements-Est passera à 12 classes grâce à la construction de six nouvelles salles et d'une cantine.

Selon le président de l'APC, tous ces projets permettront d'améliorer le cadre de vie des citoyens, tandis que les procédures administratives nécessaires sont en voie d'achèvement pour permettre leur lancement dans les plus brefs délais.

H I

BORDJ BOU ARRERIDJ PLUS DE 380 PROJETS INSCRITS POUR L'ANNÉE 2026

Par Kahina Baghdad

Les autorités de la wilaya de Bordj Bou Arreridj ont révélé, jeudi, l'inscription de 384 actions de développement pour l'exercice 2026, représentant un investissement global supérieur à 5,3 milliards de dinars.

D'après la même source, ces initiatives sont réparties entre 152 projets soutenus par le Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales, avec une enveloppe de 2,8 milliards de dinars, et 232 projets relevant du programme d'appui au développement socio-économique des communes, dotés de 2,54 milliards de dinars.

Ces réalisations s'inscrivent dans la continuité des efforts visant à promouvoir le développement local et à élever le

niveau de vie des habitants, conformément aux directives émanant du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports.

La sélection de ces différentes opérations a été effectuée en tenant compte des suggestions des présidents d'APC, des avis des services techniques concernés, ainsi que des demandes formulées par les élus de l'APW lors de leur dernière réunion ordinaire.

Une fois concrétisés, ces différents chantiers permettront d'améliorer les conditions de vie de la population, de créer et de rénover des voies de circulation, de consolider les infrastructures d'adduction en eau et d'évacuation des eaux usées, sans oublier la construction de salles de classe supplé-

mentaires et de restaurants scolaires. Lors d'une réunion de travail tenue mardi pour évaluer l'avancement des réalisations locales, le wali Kamel Nouicer a insisté sur la nécessité d'accélérer l'exécution des travaux et de respecter les échéances fixées, afin de garantir des retombées concrètes dans les différentes localités de la wilaya. Il est à noter qu'en 2025, la wilaya avait bénéficié de 246 projets dans le cadre du programme de soutien socio-économique des communes et de 143 autres via le Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales, pour un montant équivalent de 5,3 milliards de dinars. Le taux d'avancement de ces chantiers a été estimé à 80%.

K.B

DJELFA

MISE EN SERVICE DE 4 NOUVEAUX PUIITS POUR RENFORCER L'AEP

La wilaya de Djelfa a récemment été renforcée par la mise en service de quatre nouveaux puits, dans le but de soutenir le système d'alimentation en eau potable (AEP) et d'améliorer la qualité du service public, a-t-on appris, jeudi, auprès des services de la wilaya.

La même source a ajouté que, dans le cadre du renforcement du réseau et de la couverture de la demande croissante en eau, notamment dans les quartiers enregistrant une importante croissance démographique, trois puits ont été

mis en service dans la région de Dzira, en plus d'un puits dans la région d'Oued Sder et d'un réservoir d'une capacité de 1.000 m3 dans la commune d'Aïn El Ibel.

Ces installations vitales sont dotées d'une capacité de production globale de 11.000 m3/jour, ce qui portera la production globale d'eau potable dans la wilaya à 62.000 m3/ jour, selon la même source. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme complémentaire affecté à la wilaya, visant à développer les infrastructures hy-

drauliques et à améliorer le service public, garantissant ainsi la satisfaction des besoins des citoyens et la continuité de l'alimentation en eau potable.

Cette opération a coïncidé avec le mois sacré de Ramadhan, période de forte demande en eau, au moment où les services de la wilaya poursuivent leurs efforts pour améliorer le service et garantir une alimentation en eau pour tous les habitants tout au long de l'année.

RR

SOUK AHRAS HAUSSE DE LA PRODUCTION QUOTIDIENNE D'EAU POTABLE POUR LE RAMADHAN

Par Ali Boudefel

L'unité locale de l'Algérienne des eaux (ADE) a annoncé, jeudi, que la quantité d'eau destinée à la consommation dans la wilaya de Souk Ahras a connu une augmentation durant le mois de Ramadhan, passant de 58.000 m³ à 67.000 m³ par jour.

Dans une déclaration à l'APS, la chargée de communication de cet organisme, Nabila Lemouchi, a expliqué que cette hausse de 9.000 m³/jour a été réalisée grâce à un apport supplémentaire, ce qui porte désormais le volume total journalier à 67.000 m³. Cette quantité se répartit entre 38.000 m³ provenant des eaux superficielles et 29.000 m³ issues des nappes phréatiques. Mme Lemouchi a souligné que cette initiative vise à assurer une fourniture continue et une répartition équitable de l'eau potable dans l'ensemble des 26 localités que compte la wilaya durant tout le mois sacré. Les besoins de ces populations sont satisfaits par les eaux du barrage d'Aïn Dalia (situé dans la commune de Hanancha), par des transferts en provenance du barrage d'Ourkis (wilaya d'Oum El Bouaghi), ainsi que par les ressources souterraines extraites des forages. Par ailleurs, la même responsable a indiqué que l'ensemble des ressources matérielles disponibles ont été mises à contribution pour optimiser l'approvisionnement des secteurs habituellement confrontés à des déficits. Elle a également fait état du déploiement d'équipes spécialisées dans la maintenance et l'intervention rapide pour faire face aux éventuelles fuites ou avaries sur le réseau. Le dispositif de permanence a, en outre, été renforcé afin de traiter toute requête relative à l'alimentation en eau.

A.B

LE ZIMBABWE EN PLEINE ACCÉLÉRATION

UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE RECORD ATTENDUE EN 2026

Le Zimbabwe pourrait connaître en 2026 sa plus forte croissance économique depuis quatorze ans. Selon George Guvamanga, secrétaire permanent au ministère des Finances, l'économie devrait progresser d'au moins 8,5 %, avec des perspectives pouvant atteindre 9 à 10 %. L'annonce a été faite le 10 février lors de la conférence minière Mining Indaba au Cap, en Afrique du Sud.

Par Rihab Taleb

Cette accélération pourrait être portée par les réformes engagées dans le cadre du programme de référence conclu avec le FMI, mais aussi par la reprise continue de l'agriculture et du secteur minier. « L'économie pourrait dépasser largement nos prévisions initiales de 6,6 % », a déclaré le responsable.

Si ces prévisions se confirment, le Zimbabwe enregistrerait son meilleur rythme de croissance depuis 2012, et presque le double du taux de 5 % anticipé par le FMI pour cette année. L'institution internationale a en effet validé début février un accord de suivi avec le pays, destiné à consolider les progrès récents en matière de stabili-



sation économique. Ce programme n'inclut pas de financement immédiat, mais pourrait ouvrir la voie à un soutien financier futur si les réformes sont menées à bien. Le plan vise à renforcer la discipline budgétaire et monétaire, améliorer le fonctionnement du marché des changes et avancer sur les réformes de gouvernance. L'objectif est de bâtir une croissance plus solide et inclusive. Le Zimbabwe sort de plusieurs décennies de crise éco-

nomique. À la fin des années 1990, la réforme agraire menée par l'ancien président Robert Mugabe a engendré l'effondrement du secteur agricole et la fuite des investisseurs. Le pays s'est retrouvé avec près de 13 milliards de dollars d'arriérés envers la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement et les pays du Club de Paris. Privé de financements extérieurs, il était obligé de re-

courir massivement à la planche à billets, entraînant une hyperinflation historique et l'abandon du dollar zimbabwéen en 2009 au profit du dollar américain. Aujourd'hui, les autorités affirment avoir fait des progrès remarquables. Fin janvier 2026, le ministère des Finances a annoncé que l'inflation était tombée sous la barre des 10 % pour la première fois depuis 1997. Les réserves de change ont également augmenté, atteignant plus de 1,2 milliard de dollars, soutenant la nouvelle monnaie adossée à l'or, le Zimbabwe Gold (ZiG). Ces résultats sont attribués à une stricte discipline budgétaire et à une politique monétaire coordonnée avec la Banque centrale. Le FMI avait conditionné son soutien financier à une restructuration complète de la dette extérieure et à l'apurement des arriérés. Mais malgré ces bons chiffres, le chemin reste encore long. Le pays doit continuer à régler ses lourdes dettes et convaincre les bailleurs de fonds internationaux qu'il est capable de tenir ses engagements. Beaucoup d'observateurs estiment que la réussite dépendra surtout de la capacité du gouvernement à maintenir la discipline budgétaire et à renforcer la confiance des citoyens et des investisseurs. Si le Zimbabwe parvient à respecter ces engagements, il pourrait enfin retrouver la confiance des bailleurs de fonds internationaux et relancer durablement son économie.

R.T

MÉCANISME DE DÉFENSE COMMERCIALE DANS LA FILIÈRE CANNIÈRE

SUCRIERS ET INDUSTRIELS S'AFFRONTENT SUR LE SEUIL TARIFAIRE

Par Nawal Bordji

L'industrie sucrière sud-africaine est secouée par un conflit d'intérêts autour de l'ajustement du DBRP, pilier de la barrière douanière contre les importations. Deux organisations antagonistes ont saisi l'ITAC, qui a promis d'examiner leurs arguments. Voici les clés du dossier.

Ce dispositif, dont le sigle renvoie au prix de référence libellé en monnaie américaine, est un outil de régulation des échanges avec les États situés en dehors de l'espace SACU (incluant le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie). Le principe consiste à activer des taxes additionnelles sur les cargaisons de sucre lorsque leur valeur s'inscrit sous ce seuil, afin de prémunir la production nationale. Ce mécanisme, instauré il y a près de deux décennies, a subi diverses modifications pour s'adapter aux fluctuations du marché mondial et aux pressions des différents acteurs de la filière.

Ce tarif se fonde notamment sur la moyenne sexennale du sucre blanc à Londres (contrat No.5), majorée de 40 % pour intégrer les distorsions de concurrence et aides publiques étrangères, de façon à déterminer un cours viable pour les acteurs locaux. Cette méthode de calcul, bien que technique, vise à refléter les conditions réelles de production tout en tenant compte des subventions massives accordées aux betteraviers européens ou aux planteurs brésiliens, qui faussent la concurrence internationale. Les économistes spécialisés dans le commerce agricole estiment que ce correctif de 40 % correspond approximativement au désavantage comparatif subi par l'industrie sud-africaine face à ces géants subventionnés.

Depuis juillet 2018, la référence s'établit à 680 dollars par tonne. L'activation des taxes survient si la moyenne vingtenaire du London No.5 chute à plus de 20 dollars sous ce niveau. Concrètement, un droit de 1093,60 rands (64,2 dollars) frappe alors chaque tonne importée. Ce seuil de déclenchement, appelé "trigger", a été soigneusement calibré pour éviter une volatilité excessive des taxes tout en maintenant une protection efficace. Les importateurs doivent donc

constamment surveiller les cours mondiaux, car une fluctuation de quelques dollars peut soudainement rendre leurs cargaisons beaucoup plus coûteuses à l'entrée sur le territoire sud-africain. Ainsi, un DBRP peu élevé réduit la marge de manœuvre fiscale, tandis qu'un DBRP haut renchérit les achats extérieurs, avantageant les producteurs locaux mais pénalisant les industries utilisatrices et les ménages. Ce dilemme alimente une vive controverse depuis le début de l'année. Les transformateurs agroalimentaires, qui utilisent le sucre comme intrant majeur, dénoncent régulièrement ce qu'ils considèrent comme une taxe déguisée sur leur compétitivité. À l'inverse, les planteurs et les milliers d'ouvriers agricoles dont l'emploi dépend directement de la survie de la filière locale appellent à un renforcement des protections face à ce qu'ils perçoivent comme du dumping commercial.

La SASA (Association sud-africaine du sucre) milite pour un rehaussement du DBRP à 905 dollars la tonne, invoquant l'impératif de sauvegarde de la filière. « Nos planteurs subissent des pertes sévères à cause de l'afflux d'importations. En 2025, le préjudice atteint déjà 733 millions de rands, le sucre étranger supplantant le nôtre sur le marché intérieur. Il est indispensable d'ajuster le DBRP aux réalités mondiales pour garantir une concurrence loyale. Le seuil actuel, inadéquat, a provoqué un niveau record d'importations qui évince notre production », argumente-t-elle. L'association représente environ 21 000 producteurs de canne, dont une majorité de petits exploitants ruraux pour qui la canne constitue la seule source de revenus stable. Elle met en avant les conséquences sociales désastreuses qu'aurait un effondrement du secteur dans les provinces du KwaZulu-Natal et du Mpumalanga, où la culture de la canne fait vivre des centaines de milliers de personnes.

À l'opposé, la BEVSA (Association des boissons sud-africaines) exige un abaissement du DBRP dans une fourchette de 552 à 650 dollars la tonne, dénonçant le poids des taxes pour ses adhérents et les consommateurs. « Un DBRP plus faible, comme le réclame BevSA, procurerait un bénéfice immédiat aux importateurs, mais anéantirait à terme la chaîne de valeur nationale. Les cours mondiaux

sont volatils, et les prix bas actuels sont temporaires. Sacrifier notre industrie sucrière pour un avantage passager serait une erreur lourde de conséquences pour l'économie du pays », a rétorqué vertement la SASA. La BEVSA regroupe pour sa part les géants des boissons gazeuses, des jus et des boissons alcoolisées, qui emploient également des dizaines de milliers de Sud-Africains. Ces industriels soulignent que le sucre représente jusqu'à 15 % de leurs coûts de production et que son renchérissement artificiel par des droits de douane élevés se répercute inévitablement sur les prix finaux, dans un contexte où le pouvoir d'achat des ménages est déjà fortement comprimé. Dans un communiqué diffusé fin janvier, l'ITAC (Commission de l'administration du commerce international) a fait savoir qu'elle solliciterait observations et informations complémentaires auprès de l'ensemble des maillons de la filière. L'exercice s'annonce périlleux. L'institution devra arbitrer entre des intérêts contradictoires tout en respectant les engagements internationaux de l'Afrique du Sud, notamment dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Les experts anticipent des auditions publiques mouvementées, chaque camp ayant déjà mobilisé des cabinets d'avocats et des économistes pour étayer ses positions par des données chiffrées.

L'institution a, par le passé, relevé à plusieurs reprises le DBRP, le portant de 358 dollars par tonne en 2009 à 566 dollars en 2014, puis au niveau actuel, épousant la hausse des cours mondiaux. Mais la conjoncture s'est inversée. Après une chute de 6,4 % en 2024, les prix du sucre roux ont encore dégringolé de 17 à 22 % en 2025, le sucre blanc a perdu plus de 15 %, et les contrats à terme à New York et Londres ont atteint début février leur plancher quinquennal. Cette tendance baissière s'explique par des récoltes exceptionnelles en Inde et en Thaïlande, combinées à un ralentissement de la demande chinoise. Les analystes prévoient que le marché pourrait rester déprimé pendant encore plusieurs mois, ce qui signifie que l'enjeu du DBRP n'a jamais été aussi crucial pour la protection de l'industrie locale.

N.B

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES EXPATRIÉS
DE L'ETAT DE PALESTINE

LE RAPPORT DU HAUT-COMMISSARIAT
DE L'ONU AUX DROITS DE L'HOMME SALUÉ

Le ministère des Affaires étrangères et des Expatriés de l'État de Palestine a exprimé sa satisfaction à l'égard du rapport rendu public par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme concernant la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Par Karim-Akli Daoudi

Ce document met en évidence, de manière approfondie, rigoureuse et juridiquement fondée, l'étendue des crimes et des violations graves perpétrés par les forces de l'occupation sioniste à l'encontre du peuple palestinien.

Dans son analyse, le ministère palestinien a souligné que les conclusions du rapport, faisant état d'indices sérieux laissant supposer la commission de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris celui de génocide, traduisent la gravité extrême de la situation vécue par la population palestinienne. Cette réalité se manifeste notamment par le ciblage continu et indiscriminé des civils, la destruction massive des habitations, les déplacements forcés ainsi que les attaques dirigées contre les hôpitaux, les établissements scolaires et l'ensemble des infrastructures civiles protégées par le droit international.

Il a précisé que les actes de génocide commis par les forces d'occupation contre les civils palestiniens à Ghaza, de même que l'instauration de conditions de vie dramatiques marquées par la famine et les déplacements forcés



à grande échelle, ne sauraient être considérés comme des faits isolés. Ces pratiques s'inscrivent, selon lui, dans la logique même du système d'occupation illégal, fondé sur l'asservissement, la répression et la négation du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination.

Le ministère a ajouté que ces crimes mettent en évidence le caractère structurel et persistant du dispositif d'occupation, qui continue de commettre des violations malgré les pressions internationales et les résolutions adoptées par l'Organi-

sation des Nations Unies, y compris les mesures conservatoires obligatoires prononcées par la Cour internationale de Justice.

Il a également mis en avant que les arrestations arbitraires, les pratiques de torture, l'expansion rapide des colonies, les confiscations de terres, les démolitions de logements et d'infrastructures, l'adoption de lois et de mesures discriminatoires, la destruction de camps de réfugiés, les déplacements contraints et l'intensification des violences des colons, sous la protection directe des forces d'oc-

cupation en Cisjordanie, y compris à El-Qods occupée, constituent la continuité directe de ce système et de ses crimes.

Selon le ministère, ces exactions s'inscrivent dans un climat marqué par l'absence flagrante de mécanismes efficaces de responsabilité internationale et par une culture généralisée d'impunité. Il a ainsi exhorté la communauté internationale à accorder toute l'attention requise à ce rapport ainsi qu'aux éléments de preuve supplémentaires qu'il renferme, relatifs aux crimes et aux violences du régime d'occupation coloniale, et à engager sans délai des actions concrètes sur les plans juridique et diplomatique. Il a insisté pour que ces démarches dépassent le simple cadre des déclarations de condamnation, afin de mettre un terme aux violations, de faire respecter le droit international, d'assurer la reddition des comptes, de lutter contre l'impunité et de garantir une protection internationale urgente au peuple palestinien.

Le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme a été présenté au Conseil des droits de l'homme à l'occasion de sa soixante et unième session en cours, précise-t-on.

KAD

ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE

L'AGENCE DE PRESSE PALESTINIENNE Wafa REMPORTE
LE PRIX "YONA"

L'Agence palestinienne d'information et de presse (WAFA) a remporté la plus haute distinction de la 1ère édition du prix "Yona" du professionnalisme des médias, organisé par l'Union des agences de presse de l'Organisation de la coopération islamique (UNA).

Cité jeudi par Wafa, le ministre Ahmed Assaf, superviseur général des médias officiels, a affirmé que "l'obtention par WAFA de la pre-

mière édition du prix +Yona+ du professionnalisme des médias confirme la position de pointe qu'a atteinte l'agence en termes de professionnalisme et de crédibilité".

Il a ajouté que "l'attribution de ce prix à WAFA intervient dans des circonstances extrêmement difficiles et constitue un message clair de soutien et d'appui aux médias palestiniens, qui ont été et continuent d'être la cible des formes les

plus odieuses de ciblage de la part des autorités d'occupation sionistes", enregistrant "des centaines de martyrs lors de la récente agression contre notre peuple".

Assaf a félicité la famille de l'agence pour cette réussite, soulignant que "ce prix renforce le statut de Wafa en tant qu'icône des médias palestiniens et plateforme professionnelle", faisant montre de

"crédibilité et responsabilité".

L'Union des agences de presse de l'Organisation de la coopération islamique (UNA), qui regroupe 57 pays, soit le nombre total d'Etats membres de l'organisation, a, pour rappel, ouvert son premier bureau extérieur en Palestine occupée en mars 2025, au siège de l'Agence de WAFA dans la ville de Ramallah.

RI

50^E ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE SAHRAOUIE

UNE ÉTAPE CHARNIÈRE DANS LE PARCOURS DE LUTTE DU PEUPLE
SAHRAOUI

Des responsables et diplomates sahraoui ont mis en avant l'importance que revêt le 50e anniversaire de la proclamation de l'Etat sahraoui en tant qu'étape historique charnière dans le parcours de lutte du peuple sahraoui, et une occasion pour rappeler les acquis stratégiques obtenus et renouveler l'engagement à poursuivre le combat jusqu'à l'indépendance.

Dans une déclaration à l'APS, le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Yeslem Beissat, a indiqué que la République sahraouie est "une réalité immuable sur le territoire sahraoui, grâce à la lutte, au combat et à la résilience des Sahraouis partout où ils se trouvent", soulignant qu'un demi-siècle d'existence est "la preuve que cet Etat est une réalité consacrée par les arrêts des cours internationales, une réalité militaire incarnée par l'armée sahraouie et une réalité diplomatique établie à travers les reconnaissances internationales et les relations diplomatiques avec différents pays du monde (...)".

La célébration par le peuple sahraoui du cinquantième de la proclamation de son Etat témoigne de la force et de la solidité de la résistance sahraouie, a estimé le ministre, insistant sur le fait que le peuple sahraoui "demeure attaché à la liberté et à l'indépendance,

même s'il doit mener un autre demi-siècle de lutte et de résistance".

Pour sa part, le conseiller auprès du président sahraoui, chargé du dossier des ressources naturelles et des questions juridiques, Oubi Bouchraya Bachir, a rappelé "les acquis stratégiques" réalisés par le peuple sahraoui au cours des cinquante dernières années, évoquant à cet effet "la série de reconnaissances diplomatiques de l'Etat sahraoui (84 pays), couronnées par sa consécration en tant que membre fondateur de l'Union africaine (UA)".

La proclamation de l'Etat sahraoui a formé le cadre qui a permis au Front Polisario de poser les bases solides du futur Etat tant rêvé par le peuple sahraoui, notamment en ce qui a trait à l'éducation, à la santé, à la promotion de la participation de la femme et à la consolidation de la pratique démocratique, y compris à travers un Parlement sahraoui élu au suffrage direct, a-t-il estimé.

Le responsable sahraoui a rappelé que le peuple sahraoui, seul détenteur de la souveraineté sur le territoire, avait proclamé sa République il y a 50 ans et exprimé son rejet de l'occupation lors de la visite de la mission d'enquête des Nations unies, comme l'atteste son rapport historique publié le 16 octobre 1975.

Le vice-représentant de la République arabe sahraouie auprès de l'Ethiopie et de l'Union africaine (UA), Lekhal Ma el Aïnin, est revenu, quant à lui, sur les acquis réalisés par la République sahraouie au cours d'un demi-siècle, soulignant que sa proclamation s'appuie sur les principes de la Charte des Nations unies et sur les résolutions onusiennes relatives à la décolonisation, ainsi que sur l'arrêt de la Cour internationale de justice (CIJ), qui stipule que le Sahara occidental n'est lié par aucun lien de souveraineté ni avec le Maroc ni avec tout autre Etat, et que le peuple sahraoui demeure l'unique détenteur de la souveraineté.

Le diplomate sahraoui a conclu en relevant que cette occasion "n'est pas une simple date ou un événement passager, mais un anniversaire cher où le peuple sahraoui renouvelle son engagement à poursuivre la lutte pacifique et diplomatique, à renforcer la présence de son Etat dans les fora continentaux et internationaux, et à rappeler au monde entier qu'il a réellement décidé de son sort et pris son destin en main, en choisissant le système de gouvernance qu'il souhaite, un système républicain, démocratique et indépendant".

RI

DE L'OUTIL PRATIQUE AU MÉDIA TOTAL

LE SMARTPHONE, PHYSIQUEMENT LÉGER MAIS LOURD DE CONTENU

En deux décennies, le Smartphone a remplacé réveils, agendas, appareils photo et baladeurs. Objet minuscule mais central, il concentre nos souvenirs, nos échanges et nos repères, au point que sa perte vire au drame.

Par Yakout Abina

Pendant longtemps, l'innovation technologique s'est résumée à une course vers la miniaturisation : plus c'était petit, plus c'était moderne. Mais derrière la finesse de nos smartphones se cache une réalité plus profonde. Les spécialistes en communication expliquent que cet objet n'est plus seulement un outil de mobilité, mais un média total, chargé de nos vies entières.

Comment un objet de 200 grammes a-t-il pu absorber notre environnement matériel et mental ?

Le premier impact a été la disparition ou la marginalisation des objets qui encombraient nos bureaux et nos tables de nuit. Le réveil-matin, autrefois symbole de la routine matinale, a quasiment disparu. Les alarmes intégrées permettent non seulement de se réveiller, mais aussi de programmer des rappels multiples, de choisir des sons personnalisés ou même de synchroniser l'heure avec des fuseaux horaires différents. Même sort pour la montre, devenue un accessoire de mode ou un objet de luxe, plus qu'une nécessité pour lire l'heure.



Ou encore le calendrier et l'agenda papier, qui incarnaient la planification personnelle. Aujourd'hui, les versions numériques offrent une synchronisation instantanée entre appareils, une possibilité de partage et une intégration avec les mails et les réseaux sociaux. Le papier, lui, reste réservé aux nostalgiques ou aux amateurs d'écriture manuscrite. Plus grand prédateur de l'histoire de l'électronique.

En l'espace de deux décennies, le Smartphone s'est imposé comme le plus grand prédateur de

l'histoire de l'électronique. Sa capacité à dématérialiser les objets a réduit au silence des industries entières. L'exemple le plus frappant est celui de l'appareil photo compact. Jadis compagnon fidèle des vacances et des moments familiaux, il a été supplanté par les capteurs intégrés aux téléphones. La qualité des images produites par les smartphones, sans cesse améliorée, a rendu inutile l'achat d'un appareil dédié pour la majorité des utilisateurs. Seuls les professionnels ou les passionnés continuent

d'investir dans des modèles spécialisés, tandis que le grand public s'est tourné vers la simplicité d'un clic sur écran tactile.

Cette logique s'est répétée dans d'autres domaines, tels que le baladeur MP3 et l'iPod balayés par le streaming, la console portable concurrencée par le mobile gaming, le caméscope remplacé par la vidéo 4K accessible à tous. Le GPS autonome remplacé par les applications de navigation, constamment mises à jour et enrichies de données en temps réel, ou encore le dictionnaire et l'encyclopédie papier relégués au rang d'objets patrimoniaux, supplantés par la recherche instantanée en ligne. Chaque marché a été grignoté, puis absorbé, jusqu'à disparaître presque totalement.

Cependant, chaque fonction intégrée renforce notre dépendance à un seul appareil. Là où autrefois la perte d'un baladeur ou d'un agenda papier n'était qu'un désagrément limité, la disparition du smartphone entraîne une rupture globale : plus d'accès à ses contacts, à ses documents, à ses souvenirs, ni même à ses moyens de paiement. Sa perte ou son vol devient alors une catastrophe majeure, car il porte toute notre existence sociale et technique.

Contrairement à la télévision, qui restait un meuble dans un salon, imposant une distance entre le spectateur et l'image, le smartphone a brisé toutes les barrières. En absorbant nos outils et nos interactions sociales, il est devenu le premier réflexe pour s'informer, se divertir ou communiquer.

Y.A

ACCROCS AU SMARTPHONE OUI, ILS EXISTENT !

Sur le plan scientifique, cette dépendance s'explique en grande partie par les mécanismes de récompense du cerveau. Les notifications, les « likes », les messages et les contenus stimulants provoquent la libération de dopamine, un neurotransmetteur associé au plaisir, à la motivation et à la satisfaction immédiate. Ce circuit de récompense pousse l'individu à répéter sans cesse le comportement, créant un cycle d'habituatation et de recherche compulsive de stimulation, comparable à celui observé dans d'autres formes d'addictions comportementales comme le jeu pathologique, l'addiction aux réseaux sociaux ou aux jeux vidéo.

Les concepteurs d'applications et de plateformes numériques exploitent d'ailleurs sciemment ces mécanismes en utilisant des stratégies de captation de l'attention : défilement infini, notifications fréquentes, récompenses aléatoires, algorithmes personnalisés. Ces procédés renforcent l'engagement et prolongent le temps passé devant l'écran, ce qui accentue le risque de dépendance, notamment chez les enfants et les adolescents, dont le cerveau est encore en développement.

Cependant, contrairement à la toxicomanie, aucune substance chimique n'est ingérée, ce qui explique pourquoi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne classe pas officiellement l'addiction au smartphone comme une maladie distincte. En revanche, l'OMS reconnaît certaines addictions comportementales, notamment le trouble du jeu vidéo, ce qui ouvre la voie à une reconnaissance future plus large des dépendances numériques. De nombreux spécialistes plaident ainsi pour une meilleure prise en compte clinique de ces troubles, compte tenu de leurs impacts psychologiques, sociaux et cognitifs.

Du point de vue médical, l'addiction au smartphone est principalement considérée comme un trouble du comportement susceptible d'entraîner des conséquences sérieuses sur la santé mentale et physique. Elle est souvent associée à

l'anxiété, à la dépression, au stress chronique, aux troubles de l'attention, à une baisse de l'estime de soi et à une augmentation du sentiment de solitude. Sur le plan physique, l'usage excessif du téléphone favorise les douleurs cervicales, les troubles musculo-squelettiques, les tendinites du pouce, ainsi que la fatigue oculaire, la sécheresse des yeux et les maux de tête répétés.

À long terme, cette dépendance peut altérer la qualité du sommeil, car l'exposition prolongée à la lumière bleue des écrans perturbe la production de mélatonine, hormone essentielle à l'endormissement. Le manque de sommeil qui en résulte entraîne fatigue chronique, troubles de la mémoire, irritabilité et baisse des capacités cognitives, ce qui peut affecter durablement la réussite scolaire, la productivité professionnelle et l'équilibre émotionnel.

La prévention et la prise en charge reposent avant tout sur l'éducation au numérique, l'apprentissage de l'auto-régulation, la mise en place de limites d'usage raisonnées, et parfois un accompagnement psychologique, notamment lorsque la dépendance cache un mal-être plus profond, un isolement social, un stress intense ou une difficulté à gérer ses émotions. Les stratégies les plus efficaces consistent à instaurer des temps sans écran, à désactiver certaines notifications, à privilégier les interactions réelles et à redécouvrir des activités non numériques favorisant le bien-être.

En résumé, oui, certaines personnes sont réellement dépendantes à leur smartphone, et même si ce phénomène n'est pas encore officiellement classé comme une maladie, il constitue un problème de santé publique croissant, dont les effets s'étendent bien au-delà du simple confort personnel. Dans une société de plus en plus connectée, apprendre à maîtriser l'usage du smartphone apparaît désormais comme un enjeu majeur d'équilibre individuel, de cohésion sociale et de santé mentale collective.

S.N.O

Par Salim Nait Ouguelmim

Il y a des personnes accrocs à leur smartphone, et ce phénomène est aujourd'hui largement reconnu par les chercheurs en psychologie, en psychiatrie et en neurosciences. Toutefois, la question de savoir s'il s'agit d'une véritable maladie fait encore débat.

On parle généralement de dépendance comportementale ou d'usage problématique du smartphone, plutôt que de maladie au sens médical strict. Cette dépendance s'inscrit dans un contexte plus large de numérisation massive de la société, où les technologies mobiles occupent une place centrale dans les interactions sociales, professionnelles, éducatives et récréatives.

L'addiction au smartphone se manifeste par un besoin irrépissable de consulter son téléphone, parfois toutes les quelques minutes, même sans raison précise. Les personnes concernées ressentent souvent une anxiété, une irritabilité ou un malaise profond lorsqu'elles n'ont pas accès à leur appareil, lorsque la batterie est faible ou lorsqu'elles sont privées de connexion. Cette peur de manquer une information, un message ou une notification est connue sous le nom de FOMO (Fear Of Missing Out). Elle pousse l'individu à rester en permanence connecté, au détriment de sa concentration, de sa productivité et de sa qualité de vie.

Ce comportement peut conduire à une perte progressive de contrôle, à une diminution notable de l'attention, à des troubles du sommeil, à une baisse des performances scolaires ou professionnelles, ainsi qu'à un isolement social paradoxal, puisque les interactions virtuelles finissent par remplacer les échanges réels. Les repas pris devant l'écran, les conversations interrompues par des notifications et la consultation compulsive du téléphone dans les moments de pause témoignent de cette emprise croissante sur le quotidien.

LE BOIS AFRICAIN

UNE RICHESSE À PRÉSERVER



On ne parle pas beaucoup des richesses forestières de l'Afrique et de ses variétés de bois que les pays du monde entier apprécient pour leur beauté et leur résistance aux effets du temps. Pénétrons le continent africain et découvrons une richesses inestimable dont souvent on n'a pas conscience.

Par Halim Dardar

Le bois le plus prisé des forêts africaines est sans conteste le bois de teck africain, souvent associé, dans l'imaginaire collectif et dans le commerce international, à l'acajou africain. Ces deux essences figurent parmi les plus recherchées en raison de leurs qualités exceptionnelles, de leur rareté croissante et de leur valeur économique très élevée. Toutefois, si l'on devait désigner une essence en particulier comme la plus convoitée, ce serait l'acajou africain, notamment les espèces du genre Khaya, largement exploitées dans les forêts d'Afrique centrale et occidentale. Ce bois symbolise à lui seul la richesse forestière du continent et les enjeux majeurs liés à son exploitation.

L'acajou africain est très apprécié pour son aspect esthétique remarquable. Sa couleur varie du rose clair au brun rouge profond, avec des nuances chaudes et élégantes qui évoluent avec le temps. Son grain fin et régulier lui confère un rendu particulièrement harmonieux, ce qui en fait un matériau de choix pour la fabrication de meubles haut de gamme, d'objets décoratifs et de revêtements intérieurs. Ce bois offre un excellent poli, ce qui permet d'obtenir des surfaces lisses et brillantes, très recherchées dans l'ébénisterie de luxe et dans l'architecture intérieure.

Solide, durable et relativement léger

Au-delà de son apparence, l'acajou africain se distingue par ses qualités mécaniques exceptionnelles. Il est à la fois solide, durable et relati-

vement léger, ce qui le rend facile à travailler tout en garantissant une excellente résistance dans le temps. Il supporte bien l'humidité, résiste aux insectes et aux champignons, et ne se déforme que très peu. Ces caractéristiques expliquent son utilisation fréquente dans la fabrication de portes, de fenêtres, de parquets, de charpentes légères, de panneaux décoratifs et même dans la construction navale. Cette polyvalence renforce encore davantage sa valeur sur le marché mondial.

La forte demande pour ce bois s'explique également par sa rareté croissante. Les forêts d'Afrique centrale, notamment celles du bassin du Congo, ont longtemps été exploitées de manière intensive pour répondre aux besoins des marchés européens, asiatiques et américains. Cette exploitation massive, souvent mal encadrée, a entraîné une diminution significative des populations d'arbres d'acajou. Aujourd'hui, certaines espèces sont considérées comme vulnérables, voire menacées, ce qui accentue encore leur valeur commerciale. Plus une ressource devient rare, plus elle attire les convoitises, ce qui alimente un cercle vicieux d'exploitation excessive.

Le commerce international du bois précieux joue un rôle déterminant dans cette situation. L'acajou africain est exporté en grandes quantités vers la Chine, l'Inde, l'Europe et les États-Unis, où il est transformé en meubles de luxe, en instruments de musique ou en éléments décoratifs pour les habitations haut de gamme. Cette forte demande internationale stimule une exploitation parfois incontrôlée, notamment dans les régions où les moyens de surveillance sont limités. Le trafic illégal de bois constitue ainsi un problème majeur, privant les États africains de revenus importants et accélérant la dégradation des écosystèmes forestiers.

L'exploitation de l'acajou africain soulève également d'importants enjeux environnementaux. La coupe intensive de ces arbres entraîne la destruction progressive des forêts tropicales, qui jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat, la conservation de la biodiversité et la protection des sols. Ces forêts abritent une faune et une flore extrême-

ment riches, souvent endémiques, dont l'équilibre est menacé par la déforestation. La disparition de grands arbres comme l'acajou modifie profondément la structure des écosystèmes, perturbant les cycles naturels et fragilisant l'ensemble de la chaîne écologique.

Les conséquences sociales de cette exploitation sont tout aussi importantes. Dans de nombreuses régions d'Afrique, les populations locales dépendent directement de la forêt pour leur subsistance, leur alimentation, leur médecine traditionnelle et leur culture. La surexploitation du bois précieux réduit leurs ressources et met en péril leurs modes de vie. Par ailleurs, les bénéfices tirés du commerce de l'acajou profitent rarement aux communautés locales, mais plutôt à des entreprises étrangères ou à des réseaux commerciaux opaques. Cette situation alimente les inégalités économiques et sociales, tout en suscitant parfois des conflits liés à l'accès aux ressources forestières.

Politiques de gestion durable

Face à ces enjeux, plusieurs pays africains ont mis en place des politiques de gestion durable des forêts, visant à encadrer l'exploitation du bois précieux et à promouvoir la reforestation. Des programmes de certification forestière, comme ceux garantissant l'origine légale et durable du bois, tentent d'instaurer des pratiques plus responsables. Toutefois, l'application de ces mesures reste souvent difficile en raison du manque de moyens, de la corruption et de l'immensité des territoires forestiers à surveiller.

Malgré ces obstacles, une prise de conscience progressive s'opère quant à la nécessité de préserver ce patrimoine naturel inestimable.

Outre l'acajou, d'autres bois africains jouissent également d'une grande renommée, tels que l'ébène, le wengé, l'iroko ou encore le sipo. L'ébène, par exemple, est célèbre pour sa couleur noire intense et sa densité exceptionnelle, ce qui en fait un matériau très prisé pour les instruments de musique et les objets d'art. Le wengé, avec ses teintes sombres et contrastées, est recherché pour les

parquets et le mobilier contemporain. L'iroko, souvent surnommé le « teck africain », est apprécié pour sa durabilité et sa résistance, notamment dans les constructions extérieures. Ces essences contribuent à la richesse et à la diversité du patrimoine forestier africain, mais subissent elles aussi une pression croissante.

La valeur symbolique du bois précieux en Afrique dépasse largement le cadre économique. Dans de nombreuses cultures africaines, les arbres majestueux comme l'acajou ou l'ébène occupent une place centrale dans les croyances, les traditions et les rites. Ils sont souvent considérés comme sacrés, associés aux ancêtres, aux esprits ou aux forces protectrices de la nature. Leur abattage n'est pas seulement une perte matérielle, mais également une atteinte profonde au patrimoine culturel et spirituel des communautés. Cette dimension immatérielle renforce encore l'importance de préserver ces essences exceptionnelles.

La question du bois le plus prisé des forêts africaines renvoie donc à des problématiques complexes, mêlant esthétique, économie, écologie et culture.

Si l'acajou africain s'impose comme l'une des essences les plus convoitées, ce statut s'accompagne de lourdes responsabilités. Protéger ce bois, c'est préserver les forêts, la biodiversité, les équilibres climatiques et les modes de vie traditionnels. Cela suppose un engagement fort des États, des acteurs économiques et des consommateurs, afin de favoriser des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

En définitive, le prestige de l'acajou africain repose sur un ensemble de qualités exceptionnelles qui en font un bois unique au monde. Sa beauté, sa solidité, sa durabilité et sa polyvalence expliquent l'engouement qu'il suscite depuis des siècles. Toutefois, cette fascination ne doit pas conduire à sa disparition. L'avenir de ce bois précieux dépend de la capacité collective à concilier exploitation raisonnée et préservation des écosystèmes, afin que les générations futures puissent encore admirer la richesse incomparable des forêts africaines.

OUVERTURE DE LA 18^e ÉDITION DE LA SÉRIE DES DOUROS MOHAMMADIA LE RÔLE DES MAÎTRES SOUFIS SOULIGNÉ PAR M. YUCEF BELMAHDI

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs a présidé, jeudi, la cérémonie d'ouverture de la 18^e édition de la série des Dourous Mohammadia, qui se tient au siège de la Zaouïa Belkaïdia Hebria, dans la commune de Sidi Marouf, à l'est de la wilaya d'Oran.

Par Malika Azeb

Dans son allocution lors de cette cérémonie organisée annuellement par la même zaouïa à l'occasion du mois sacré du Ramadan, en présence du wali d'Oran, Brahim Ouchene, du cheikh Sidi Mohamed Nouredine Belkaïd, guide de la Zaouïa Belkaïdia Hebria, et d'un grand nombre d'oulémas et de cheikhs, il a souligné que « les maîtres soufis en Algérie ont été et demeurent une école de modération, une méthode d'ancrage des valeurs, un rempart pour la protection de l'identité nationale et une source de cohésion sociale ».

M. Youcef Belmahdi a également indiqué, dans sa conférence prononcée lors de l'ouverture de cette 18^e édition organisée sous le thème « Les efforts des maîtres soufis au service du Saint Coran et des sciences de la charia islamique », que « l'Algérie restera fidèle à sa référence religieuse du juste milieu et attachée à son héritage spirituel ancestral ».

Il a fait savoir que « de nombreuses figures telles que l'Émir Abdelkader, Cheikh Bouamama, Cheikh Ahddad, Boumaza et Lalla Fatma N'Soumeur ont eu un impact considérable à ce sujet. L'Émir Abdelkader, par exemple, a su allier le djihad et la voie spirituelle : il était mémorisateur du Coran, exégète de ses versets, lecteur du Sahih al-Boukhari, et consacrait ses veillées nocturnes à l'étude de ce recueil avec ses



soldats, qui montaient leurs chevaux pour défendre leur patrie, animés par l'esprit de la charia et de la vérité. »

M. Belmahdi a rappelé qu'à l'époque, le Saint Coran représentait « un guide collectif et une énergie de résistance ; nos zaouïas étaient telles des casernes militaires, des réservoirs de conscience, des pépinières de révolutionnaires et des centres de préservation de la religion, de la langue, de la patrie ainsi que de son identité ».

Par ailleurs, le ministre a indiqué que les zaouïas, qui ont pré-

servé le Saint Coran pendant la période coloniale, sont aujourd'hui en mesure de préserver l'identité nationale à l'ère de la mondialisation, où les défis et les instruments de domination ont changé, notamment à l'ère du numérique.

M. Belmahdi a profité de cette occasion pour appeler à « relever le défi d'exploiter cette révolution numérique au service des consciences et des valeurs, et d'orienter les modes de pensée. Ainsi, nos foyers sûrs ne seront pas reconfigurés par des algorithmes qui ont été et restent diri-

gés contre nous et nos valeurs, afin de renforcer la présence de la spiritualité et de la morale, par lesquelles nous protégerons l'être humain et le rendrons fidèle à son Créateur plutôt qu'à ses passions. »

Il convient de rappeler que cette 18^e édition de la série des Dourous Mohammadia, qui se poursuit jusqu'au 7 mars, réunit de nombreux oulémas et fuqahas d'Algérie et de plusieurs pays, dont l'Égypte, le Liban, l'Irak, la Turquie, la Tunisie, le Soudan et la Syrie.

M.A

DEUXIÈME ÉDITION DU GROUPE CIBLÉ DES JEUNES

NÉCESSITÉ DE PARTICIPER À LA VIE POLITIQUE

Animant les travaux de la deuxième édition du groupe ciblé des jeunes, le ministre de la jeunesse, chargé du conseil supérieur de la jeunesse, M. Mustapha Hidaoui, a souligné jeudi au niveau de la circonscription administrative d'El riche dans la wilaya de Tlemcen, l'importance de la participation des jeunes à toutes les échéances électorales dans le but de poursuivre la dynamique de construction.

M. Hidaoui a affirmé que les jeunes doivent prendre part à toutes les échéances électorales, car ils représentent un noyau de regain d'espoir pour le pays, ajoutant que la jeunesse contribue par son énergie à façonner l'avenir, tout en précisant que cette a récence 90.000 jeunes ayant participé aux différentes manifestations et rencontres initiées ces trois dernières années.

Le ministre a également insisté sur la nécessité d'avoir une jeunesse bien structurée et organisée afin qu'elle contribue à la prise de décision et résolue à s'engager dans la dynamique de construction et à réaliser le développement durable, particulièrement à travers la wilaya de Tlemcen qui sera renforcée par de nouvelles infrastructures et booster sa dynamique du développement.

D'autre part, M. Hidaoui a salué l'engagement du président de la république, M. Abdelmadjid Tebboune concernant la création de wilayas déléguée et d'autres wilayas de plein exercice, ainsi que les mesures relatives à la loi électorales adoptées, le soutien à l'entrepreneuriat désormais érigé en caractéristique marquante des universités algériennes ainsi que

l'accompagnement des jeunes dans leurs projet de créer leurs propres entreprises.

Le ministre a lors de sa visite procédé à la pose de la première pierre pour la construction d'une maison de jeunes dans la commune d'Ain Fezza, d'une capacité de 50 lits avec un financement dépassant les 94 millions de dinars et elle sera réceptionnée dans 10 mois.

M. Hidaoui a en marge de sa visite supervisé une opération d'El Iftar au profit de 150 jeunes de la circonscription administrative d'El Aricha qui a eu lieu au niveau du restaurant d'El Iftar relevant de l'association caritative El Ghaith, comme il a rendu un hommage aux Moudjahidines Hadjaoui Abdelkader, Youcef Djillali et Dech Lahcen.

MA

POUR L'HISTOIRE

CONFÉRENCE SUR LES MANIFESTATIONS DU 27 FÉVRIER À OUARGLA

Une conférence historique a été organisée, jeudi à Alger, en commémoration du 64^e anniversaire des manifestations du 27 février 1962 à Ouargla, un élan populaire en soutien à l'unité nationale.

Présidant l'ouverture de cette conférence, le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Abdelmalek Tacherift a indiqué que ces manifestations "ont traduit la volonté d'une nation convaincue de la justesse de sa cause, attachée à son droit à la liberté et à la souveraineté, et ayant exprimé clairement son ralliement à la direction de la Révolution et au Front de libération nationale (FLN), ainsi que son attachement à l'intégrité territoriale nationale".

Les enfants de Ouargla et les populations des régions du Sud ont répondu à l'appel de la Révolution. Leur mobilisation et leur participation à ces manifestations furent "un désaveu de la politique coloniale et un message fort affirmant que l'Algérie est une et indivisible, et que le Sahara fut et restera une partie indissociable de l'Algérie", a ajouté le ministre.

Ces manifestations, a rappelé M. Tacherift, "ont contribué à renforcer la position de la délégation algérienne en charge des négociations à Evian, lui donnant les moyens de rester ferme sur les constantes nationales, à leur tête l'unité territoriale et la pleine souveraineté, et d'affirmer que le FLN est

le seul et unique représentant légitime du peuple algérien, conformément à la Déclaration du 1^{er} novembre".

M. Tacherift a estimé que cet anniversaire constitue une occasion de valoriser les efforts déployés par l'Etat, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en vue de "promouvoir les régions du Grand Sud et de concrétiser un développement équilibré, fidèle au legs des martyrs".

Les travaux de cette conférence, organisée au Centre national d'études et de recherche sur la Résistance populaire, le Mouvement national et la Révolution du 1^{er} Novembre 1954 (CNERMN54), ont

été marqués par des interventions portant sur les dimensions historiques et nationales de cette étape décisive de la lutte du peuple algérien.

Dans ce cadre, le coordinateur de la Commission algérienne Mémoire et Histoire, M. Mohamed Lahcen Zeghidi, a souligné que cette rencontre "incarne la réalité de l'unité nationale qui a mis en échec le complot du général de Gaulle visant à contourner les Accords d'Evian, à travers la tentative de dissocier le Sahara et de le considérer comme français".

R.C

CLUB DE LÉGENDE

CHABAB RAED KOUBA, 81 ANS D'HISTOIRE ET DEUX SACRES INOUBLIABLES

Quatre-vingt-un ans d'existence ne représentent pas qu'un simple chiffre pour les supporters du Chabab Raed Kouba. C'est une mémoire collective, une succession de générations et surtout le souvenir impérissable de 1981, année au cours de laquelle le club algérois a inscrit son nom en lettres d'or en remportant le championnat national et la Supercoupe d'Algérie pour la première fois de son histoire. manche après-midi.

Fondé le 28 février 1945 dans le quartier Oued Kniss à Kouba, le club est né à l'initiative d'un groupe de jeunes nationalistes, en réponse à l'appel du mouvement national. A leur tête figurait son premier président, Mustapha Ben Ouenniche, président d'honneur à vie, ainsi que le martyr Mohamed Ben Haddad, dont le stade communal de Kouba porte aujourd'hui le nom. A sa création, le club portait l'appellation " Riadha Club de Kouba" et comprenait deux sections: le football et la boxe. Dès ses débuts, il s'est distingué par son engagement patriotique. Tous ses joueurs étaient Algériens, ce qui lui valut d'être qualifié par l'administration coloniale de "club musulman de Kouba". Les autorités françaises ont d'ailleurs retardé son agrément officiel jusqu'en 1945. Les couleurs vert et blanc du club s'inspirent du dôme emblématique de Kouba, surplombant la mosquée construite en 1545 par Hadj Pacha, visible depuis la mer et servant autrefois de repère aux navires.

1981, l'année de gloire

Au fil de ses 81 années d'existence, le Chabab Raed Kouba a connu des périodes fastes et d'autres plus difficiles. Dans les années 1950, il participe au championnat d'Afrique du Nord avant de se retirer en 1956, à l'instar des autres clubs algériens, sur décision du Front de libération nationale au début de la Révolution. Après l'indépendance, le club franchit un cap important en 1964 avec la création de sa première école de football, sous l'impulsion de Mustapha Ben Ouenniche et de l'entraîneur Mustapha El-Kamel. Cette école formera plus de 120 internationaux dans différentes catégories, dont la star Salah Assad, célèbre



pour sa feinte "El Ghorraf " et meilleur buteur de l'Algérie lors du Mondial 1982 en Espagne. Le club accède en première division lors de la saison 1965-1966 grâce à une génération talentueuse emmenée par Boualem Amirouche, auteur de 40 buts, et Mustapha Zitouni, ancien capitaine de l'équipe du FLN. Cette même saison, Kouba atteint la finale de la Coupe d'Algérie, puis termine vice-champion en 1966-1967 à seulement deux points du leader. Dans les années 1970, sous différentes appellations telles que Sonatrach Kouba ou Raed Solb Kouba, l'équipe confirme son statut de grande équipe du football national. Elle lutte régulièrement pour le titre, notamment lors de la saison 1974-1975, conclue à une longueur seulement du champion, le MC Alger. Mais la saison 1980-1981 demeure la plus belle page de son histoire. Le Raed Solb Kouba décroche le titre de champion d'Algérie avec 65 points, devançant la JS Kabylie d'un point. La victoire décisive face au MC Alger (2-0) lors de l'ultime journée scelle un parcours exceptionnel. Dans la foulée, Kouba remporte la Supercoupe d'Algérie face à l'USM Alger (3-1), devenant ainsi le premier club à inscrire son nom au palmarès de cette compétition. Ce doublé historique porte la signature de l'entraîneur Abdelkader Zerrar, ancien joueur de l'équipe du FLN, soutenu par le président Moussaoui Djermane.

Des joueurs comme Mohamed Kaci Saïd, Mohamed Chouaib, Rachid Sabar, Youcef Kaboul, Hussein Boumâraf, Hamid Salmi, Rachid Bouzama, Redouane Drissi, le regretté Mehdi Cerbah et Salah Assad ont également marqué cette époque dorée.

Entre épreuves et espoirs

Après deux décennies parmi l'élite, le club connaît sa première relégation en 1985. Il retrouve la première division en 1988 après un duel acharné avec le NA Hussein Dey. Toutefois, l'année 1987 reste marquée par un drame : un accident de la route à Aïn Lahdjel fait six victimes et contraint l'équipe à se retirer du championnat. La fin des années 1990 et le début des années 2000 offrent quelques éclaircies, avec des retours parmi l'élite en 1998, 2001 et 2008, avant une nouvelle descente jusqu'en troisième division en 2012. Depuis la saison 2008-2009, le Raed Kouba n'a pas retrouvé la Ligue 1, échouant à plusieurs reprises dans la course à l'accession en Ligue 2 amateur. A l'occasion de son 81e anniversaire, les supporters des Verts et Blanc continuent néanmoins d'y croire. Fidèles à leur club, ils espèrent voir renaître les grandes heures d'un Raed Kouba qui a marqué de son empreinte l'histoire du football algérien.

RS/APS

CAN FÉMININE 2026

LA SÉLECTION ALGÉRIENNE À PIED D'ŒUVRE AU CAIRE

La sélection nationale féminine de football a rallié le Caire jeudi soir, en prévision de sa double confrontation amicale face à son homologue égyptienne, programmée les 28 février et 2 mars prochains, dans le cadre de la préparation des deux équipes en prévision de la Coupe d'Afrique des Nations CAN 2026 (17 mars -3 avril). A leur arrivée dans la capitale égyptienne, les coéquipières de Chloé Yamina N'Gazi ont effectué, en soirée, une première séance d'entraînement au Centre des équipes nationales de la fédération égyptienne. Conduite par le sélectionneur national, Farid Benstiti, cette séance a été consacrée à des exercices de récupération, suivis d'un travail technico-tactique, précise un communiqué de l'instance fédérale publié sur son site officiel. Le programme de ce vendredi, prévoit une ultime séance d'entraînement à 16h30, avant la première

rencontre amicale. A leur retour au pays, les vingt-huit joueuses convoquées par le sélectionneur national Benstiti regagneront directement le CTN de Sidi-Moussa, pour les trois derniers jours de préparation, soit jusqu'au 7 mars. La sélection nationale entamera sa phase finale de Coupe d'Afrique le 17 mars prochain, face à son homologue sénégalaise dans le cadre de la première journée du Groupe (A). La sélection nationale avait validé son billet pour cette CAN-2026 après sa victoire en aller et retour face au Cameroun (2-1) à Oran et (1-0) à Douala en octobre dernier. Les Algériennes avaient atteint le deuxième et dernier tour qualificatif, en dominant en février 2025 le Soudan du Sud, dans les deux manches : 5-0 (aller) et 3-0 (retour).

LIGUE 1 MOBILIS

LE MCO CONFIRME SON RÉVEIL, LE MCEB SE COMPLIQUE L'EXISTENCE

Le MC Oran, vainqueur vendredi en déplacement face au Paradou AC (2-1), a confirmé son redressement et se place au pied du podium, alors que la lanterne rouge le MC El-Bayadh s'enfoncé davantage, en se contentant d'un nul à la maison devant l'USM Alger (0-0), à l'occasion de la suite de la 21e journée du championnat de la Ligue 1 Mobilis de football, devant se clôturer samedi. Les Oranais, qui restaient sur un succès devant leur public face au leader du MC Alger (2-1), ont réalisé une bonne opération en revenant d'Alger avec le gain du match, face à une équipe du PAC qui aligne un cinquième revers, toutes compétitions confondues. Le Malien Boubacar Traoré, a ouvert le score de la tête (12e), avant que le PAC n'égalise en seconde période par Taha (80e). Alors que les deux équipes s'apprêtaient à se quitter sur un score nul, Belharrane a surgi dans le temps additionnel (91e+7) pour offrir aux siens un succès précieux. Le PAC a terminé la partie en infériorité numérique après l'expulsion du gardien

Al-Koubi (83e). Une victoire qui permet au MCO de grimper provisoirement à la quatrième place avec 30 points (et un match en moins, NDLR), alors que le PAC reste scotché à la 14e position de troisième relégable (17 pts), mais avec deux matchs en retard. Au stade Zakaria-Medjdoub d'El-Bayadh, les locaux n'ont pu faire mieux qu'un nul, au goût d'une défaite, face à l'USMA (0-0). Un résultat qui n'arrange nullement les affaires du MCEB, dont la victoire était impérative pour espérer amorcer leur mission de sauvetage. Le nouvel entraîneur sénégalais de l'USMA, Lamine N'diaye, signalait ses débuts officiels sur le banc du club de Soustara, qui restait sur un revers concédé à domicile face à la JS Saoura (1-2). A l'issue de ce nul, le MCEB reste lanterne rouge avec 13 points, alors que les Rouge et Noir se hissent à la 9e place, en compagnie de la JS Kabylie et de l'USM Khenchela, avec 25 points chacun.

L'autre match programmé ce vendredi, est programmé en nocturne entre la JS Saoura et l'ES Ben Aknoun (22h00). En ouverture de cette journée, le leader le MC Alger, et son dauphin, le CS Constantine, ont été tenus en échec jeudi soir à domicile, respectivement face à la JS Kabylie et au CR Belouizdad, sur un score vierge (0-0). Le Doyen, qui aligne un troisième match sans victoire, toutes compétitions confondues, a raté l'occasion de creuser l'écart en tête (1e, 37 pts), à une longueur du CSC (2e, 36 pts). L'épilogue de cette 21e journée se jouera aujourd'hui samedi avec trois matchs au programme : USM Khenchela - Olympique Akbou (14h30), MB Rouissat - ASO Chlef (22h00) et ES Sétif - ES Mostaganem (22h00).

RS/APS

GRÂCE À LA START-UP AVEE LE PATRIMOINE NATIONAL ILLUMINÉ AU MUSÉE BARDO

Avec des moyens logistiques, humains et financiers limités, et une équipe restreinte de seulement cinq personnes, la start-up AVEE est parvenue à mettre en œuvre l'art de la projection lumineuse afin de valoriser le patrimoine algérien dans un format innovant, associant création artistique, héritage culturel et modernité.

Par Ikram Haou

Le choix du musée du Bardo s'est concrétisé par l'organisation du Festival international algérien de la projection lumineuse, transformant ses espaces et ses murs en véritables œuvres d'art. Ces projections ont offert une présentation moderne, précise et immersive du patrimoine algérien, notamment du patrimoine touareg saharien.

M. Zoheir Harichane, directeur général du Musée national du Bardo, a expliqué que la start-up avait proposé son idée à l'institution, laquelle l'avait acceptée, car elle s'inscrivait pleinement dans la mission culturelle du musée visant à promouvoir le patrimoine algérien à travers des moyens contemporains. C'est dans cette optique que le musée s'est engagé comme partenaire de ce festival, a-t-il précisé.

Une première en Algérie

Il a ajouté que cette initiative constitue une première en Algérie dans le domaine culturel, exprimant l'espoir que de tels événements se multiplient et se développent afin de renforcer la promotion du patrimoine national. Il a également appelé l'ensemble des ministères concernés, notamment le ministère de la Culture et des Arts et celui de l'Économie de la connaissance et des Start-ups, à œuvrer pour faire de ce rendez-vous un festival international annuel itinérant, à travers tout le territoire national, en particulier dans des sites emblématiques tels que Timgad et Djemila.

Par ailleurs, le directeur a indiqué que ces projections lumineuses poursuivent également un objectif commercial, visant à dynamiser les édifices historiques et à leur insuffler une nouvelle vitalité. Ce procédé, appliqué à divers sites du patrimoine culturel, contribue à les rendre plus attractifs, à capter l'intérêt des visiteurs et à les inciter à approfondir leurs connaissances. Une pratique déjà largement répandue dans de nombreux pays. Il a souligné que ce festival avait attiré un public très nombreux et varié, composé de femmes et d'hommes de tous âges, des plus jeunes aux plus âgés, y compris des nourrissons accompagnés de leurs parents. Dans le même esprit, il s'est félicité de cette forte affluence, qui a permis aux familles de se retrouver dans une atmosphère conviviale durant les soirées du mois de Ramadhan, offrant ainsi aux visiteurs l'opportunité de découvrir le musée et cette technologie innovante, tout en profitant d'un moment de divertissement.

Le directeur a également exprimé son entière disponibilité à accueillir toute initiative susceptible de contribuer à la valorisation du patrimoine historique et culturel, en particulier celles liées à la numérisation. Il a rappelé que le ministère insiste sur la nécessité de suivre le rythme des évolutions technologiques dans les musées, citant à ce propos les formations menées par le musée du Bardo en collaboration avec des institutions muséales étrangères et natio-



Un succès incroyable ! On a fait la queue pour entrer dans un musée !

nales, afin de développer la numérisation du patrimoine culturel.

Il a par ailleurs annoncé la préparation d'une exposition consacrée à la broderie durant le Ramadhan, intitulée « Travail d'aiguille » ou « Sanet Lebra », visant à mettre en lumière ce riche héritage et à sensibiliser les visiteurs à l'importance de telles initiatives pour renforcer le rôle des musées dans la préservation du patrimoine algérien. Selon M. Rachid Gahloul, chef du service de publication, de documentation et des archives du musée du Bardo, l'organisation de ce festival avait pour objectif de promouvoir le patrimoine algérien à travers l'un des plus anciens musées du pays, tout en rompant avec les présentations muséales traditionnelles jugées trop rigides, grâce à l'intégration de technologies modernes, contribuant également à la mise en valeur de l'architecture algérienne.

Lors de la soirée de jeudi, le nombre de visiteurs a dépassé les 3 000 personnes munies de billets, en plus d'autres visiteurs, tels que les enfants et les invités, notamment le Canada, pays invité d'honneur, a-t-il ajouté. Il a précisé que le prix d'entrée est fixé à 200 DA, hors enfants, et qu'en plus de la projection artistique, ce billet donne accès à la salle d'exposition du musée, équipée de livres numériques destinés à faciliter la consultation et à susciter l'intérêt du public.

La startup AVEE n'existe que depuis... 6 mois

Sami Lamouti, expert en effets spéciaux et fondateur de l'entreprise, a indiqué que la start-up AVEE, créée depuis six mois, est spécialisée dans les nouvelles technologies de l'image et des médias, notamment les effets spé-

ciaux, le gaming et le développement vidéo. Reposant sur quatre piliers — effets spéciaux, jeux vidéo, événementiel et formation — l'entreprise a choisi d'entamer ses activités par le volet événementiel afin d'assurer sa visibilité. Le choix du musée du Bardo s'est imposé après l'exclusion d'autres sites jugés techniquement inadaptés, notamment en raison de contraintes liées à l'éclairage. Ce lieu correspondait également à leur volonté d'orienter le public vers les espaces culturels. Le thème retenu cette année, « Patrimoine et technologie », s'est accompagné d'un tarif symbolique de 200 DA, hors enfants.

Il a également exprimé sa grande satisfaction face à l'affluence enregistrée, particulièrement lors des dernières soirées, soulignant l'émerveillement visible dans les yeux des visiteurs de tous âges. Les organisateurs ont reçu de nombreux témoignages de gratitude pour la qualité des projections.

Selon lui, ce festival a démontré la capacité de la start-up à réaliser des projets ambitieux en un temps réduit et avec un budget très limité. Il a par ailleurs annoncé la tenue d'un prochain festival à Timimoun en novembre, ainsi qu'une autre édition prévue l'année suivante au Japon.

En conclusion, Sami Lamouti a adressé ses remerciements à l'ensemble des ministères concernés pour leur accompagnement et leur soutien, ainsi qu'aux partenaires et sponsors pour la confiance accordée à cette jeune entreprise.

De son côté, la cheffe de projet, Ouidade Bendifallah, a indiqué qu'en parallèle aux projections nocturnes, des master classes et des ateliers, sur inscription, ont été organisés en journée à l'École na-

tionale des beaux-arts, en partenariat avec le musée d'art moderne. Ces formations, organisées sur trois jours, du 24 au 26 du mois en cours, portaient sur divers domaines artistiques, notamment les œuvres immersives, les installations immersives, les fresques murales et la calligraphie intelligente. Elle a expliqué que le vidéo mapping est une technique de projection appliquée aux murs, aux espaces et aux objets, en deux ou trois dimensions, permettant d'adapter les images aux formes et aux volumes projetés. Les supports ne devant pas nécessairement être plats, cette technologie exige une parfaite adéquation entre la création visuelle et la structure de l'objet.

Elle a ajouté que l'idée et la conception du projet ont vu le jour en novembre dernier, avec une intensification des efforts au cours du dernier mois, soit quinze jours avant le lancement officiel. Elle a également souligné l'ouverture de ce projet aux artistes locaux, leur offrant l'opportunité de présenter leurs créations.

Enfin, elle a remercié chaleureusement les visiteurs pour leur présence massive et leur soutien. Il convient de rappeler que ce festival a été inauguré le 21 février et a accueilli le public du 22 au 28 février sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, du ministère des Start-ups et de l'Économie de la connaissance, ainsi que du ministère des Postes et des Télécommunications, avec le soutien de plusieurs sponsors, dont Ramy, Cotex et El Cha. Le festival s'achève aujourd'hui samedi sur des résultats jugés très satisfaisants, ayant atteint le double de la fréquentation initialement prévue, comme l'a souligné Sami.

I.H

LE GRAND PLAN

D'ABORD GAZA,
ENSUITE LE MONDE

Entre les mains de la société coloniale de peuplement israélienne génocidaire, l'état d'exception est un cauchemar sans fin qui ne s'arrêtera pas aux frontières de la Palestine.

Par Ramzy Baroud

Alors que de nombreuses nations ont parfois recours à l'état d'exception pour faire face à des crises temporaires, Israël vit dans un état d'exception permanent.

Cet exceptionnalisme israélien est au cœur même de l'instabilité qui gangrène le Moyen-Orient.

Le concept d'état d'exception remonte au justitium romain, un mécanisme juridique permettant de suspendre la loi en période de troubles civils. Cependant, la conception moderne a été façonnée par le juriste allemand Carl Schmitt, qui a écrit cette phrase devenue célèbre : «Le souverain est celui qui décide de l'exception».

Si le passé de Schmitt en tant que juriste du Troisième Reich nous rappelle de façon glaçante les conséquences possibles de telles théories, son œuvre offre une analyse indéniablement juste du pouvoir à l'état pur : elle révèle comment un dirigeant qui édicte des lois détient également le pouvoir de les abroger, sous prétexte qu'aucune constitution ne peut prévoir toutes les crises possibles.

Un « Etat » sans Constitution

On avance souvent qu'Israël, qui se prétend démocratie, est toujours dépourvu de constitution formelle car un tel document l'obligerait à définir ses frontières – une perspective problématique pour un régime colonial de peuplement à l'appétit insatiable d'expansion.

Mais il existe une autre explication : en se fondant sur des «Lois fonda-

mentales» plutôt que sur une constitution, Israël se soustrait à un système juridique complet qui l'alignerait sur les fondements du droit international reconnus mondialement.

Sans constitution, Israël évolue dans un vide juridique où l'«exception» fait office de règle. Dans ce contexte, les lois raciales, l'expansion territoriale et même le génocide sont tolérés dès lors qu'ils servent les intérêts immédiats de l'État.

Isoler des exemples précis pour illustrer ce point est une tâche ardue, principalement parce que presque toutes les déclarations pertinentes des responsables israéliens – en particulier pendant le génocide à Gaza – constituent un cas d'école de l'exception israélienne.

L'UNRWA, par exemple.

Considérons l'offensive incessante d'Israël contre l'UNRWA, l'organisme mandaté par l'ONU pour assurer la survie de millions de réfugiés palestiniens. Depuis des décennies, Israël cherche à démanteler l'UNRWA pour une raison précise : c'est la seule institution internationale qui empêche la suppression totale des droits des réfugiés palestiniens.

Ces droits ne sont pas de simples griefs ; ils sont fermement ancrés dans le droit international, notamment par la résolution 194 de l'ONU.

Bien que l'UNRWA ne soit pas une organisation politique au sens strict du terme, son existence même est profondément politique. Premièrement, elle constitue l'héritage institutionnel d'une histoire politique particulière ; deuxièmement, et surtout, sa présence garantit que le réfugié palestinien demeure une entité politique reconnue.

Par son existence, l'UNRWA préserve le statut du réfugié en tant que sujet ayant le droit légal d'exiger un retour en Palestine historique – une exigence que «l'état d'exception» cherche à faire taire définitivement.

En octobre 2024, Israël a décrété unilatéralement la fermeture de l'UNRWA, réaffirmant son «exception» au sein de l'ensemble du système des Nations unies.

«Il est temps que la communauté internationale... comprenne que la mission de l'UNRWA doit prendre fin», avait déjà déclaré le Premier ministre Benjamin Netanyahu le 31 janvier 2024, annonçant sa disparition imminente. Cette rhétorique a trouvé son aboutissement le 20 janvier, lorsque le siège de l'UNRWA à Jérusalem-Est occupée a été démolie par l'armée israélienne en présence du ministre de la Sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir.

«Un jour historique !» annonça Ben Gvir ce même jour. «Aujourd'hui, ces soutiens du terrorisme sont chassés». Cet acte horrible suscita des réactions timides, des inquiétudes muettes, voire un silence total de la part des puissances chargées d'empêcher les États de se placer au-dessus des lois.

Effondrement des fondements de la communauté internationale

En laissant cette «exception» israélienne impunie, la communauté internationale a de fait cautionné l'effondrement de ses propres fondements juridiques.

La fin des illusions

Par le passé, les dirigeants israéliens masquaient leurs véritables intentions derrière le discours d'une «lumièreté pour les nations», projetant une image de vertu tout en perpétrant violence, nettoyage ethnique et occupation militaire sur le terrain.

Le génocide à Gaza, cependant, a fait tomber ces faux-semblants. Pour la première fois, la rhétorique israélienne reflète pleinement un état d'exception où le droit n'est pas seulement ignoré, mais structurellement suspendu.

«Personne au monde ne nous laissera affamer deux millions de citoyens, même si cela peut paraître justifié et moral jusqu'à ce qu'ils nous rendent les otages», a admis le ministre des Finances, Bezalel Smotrich, le 5 août 2024.

Cette position «justifiée et morale» révèle une morale locale qui autorise l'extermination d'une population comme un acte éthiquement défendable. Pourtant, Smotrich a également menti ; la communauté internationale

n'a rien fait de concret pour dissuader Israël de son massacre de Gaza.

La communauté internationale est restée passive même lorsque Smotrich a déclaré, le 6 mai 2025, que Gaza serait «entièrement détruite» et sa population «concentrée sur une étroite bande de terre». Aujourd'hui, cette vision est devenue réalité : une population épuisée par le génocide est confinée sur environ 45% du territoire, tandis que le reste demeure vide sous contrôle militaire israélien.

Netanyahu lui-même, qui a étendu l'état d'exception comme jamais auparavant, a défini cette nouvelle réalité lors d'une réunion du cabinet le 26 octobre 2025 : «Israël est un État souverain... Notre politique de sécurité nous appartient. Israël ne recherche l'approbation de personne à ce sujet».

Ici, Netanyahu définit la souveraineté comme le pouvoir absolu d'agir – y compris de commettre un génocide – sans égard pour le droit international ni les droits humains.

Si tous les États adoptaient cette approche, le monde sombrerait dans le chaos. Dans son ouvrage fondamental, L'État d'exception, Giorgio Agamben a diagnostiqué ce «vide» – un espace où le droit est suspendu mais où la «force de la loi» se manifeste sous la forme d'une violence pure.

Bien que ses prises de position récentes aient divisé la communauté universitaire, sa critique de l'exception comme instrument permanent de gouvernance demeure un outil indispensable pour comprendre l'effacement de la vie palestinienne.

Israël a déjà créé ce vide. Entre les mains d'une société génocidaire et coloniale, l'état d'exception se transforme en un cauchemar implacable qui ne s'arrêtera pas aux frontières de la Palestine. Si cette «exception» devient la norme régionale permanente, aucune nation du Moyen-Orient ne sera épargnée.

R.B



Internet, Facebook et les réseaux sociaux sont désormais ancrés dans notre vie quotidienne. On y trouve de tout. Mais nous, nous nous intéresserons uniquement aux productions de ceux et celles qui font de ces formidables moyens de communication des outils utiles au service du savoir, de la culture et de la réflexion positive qui rassemble autour des valeurs hautement humaines auxquelles les Algériennes et les Algériens ont de tout temps adhéré. Cette page accueille aussi les publications du monde arabe et du continent africain.

Page animée Par Salim Nait Ouguelmim

LES BIJOUX DE LA FEMME AURÉSIENNE

Les bijoux étaient et sont encore l'ornement principal de la femme des Aurès.

Il y a umesak (la broche), akhelkhal (anneaux qui se mettent autour des chevilles), timchereft (boucles d'oreilles ou grands anneaux que la femme porte à l'oreille) ou emguys (le bracelet).

A l'instar de toutes les femmes, les Auréssiennes aiment les bijoux, toutes en possèdent et elles en sont, plus ou moins, bien pourvues suivant les moyens et la position sociale de chacune, mais la jeune fille en a moins que la femme mariée. Les vieilles Auréssiennes les cèdent à leurs filles, ne gardant que l'indispensable.

Dans les Aurès, les bijoux étaient fabriqués en argent (des pièces de monnaies fondues). Leur valeur était donc de 9/10 ; il arrivait néanmoins, que les artisans fassent des alliages inférieurs. L'or n'était, il y a quelques décennies, jamais utilisé dans la fabrication des bijoux dans le massif aurélien profond. Les bijoux auréliens sont pleins, creux ou ajourés. Ils ne sont jamais émaillés, ce qui les différencie totalement des bijoux de Kabylie et du Rif marocain. Les plus originaux, ceux de l'oued Abdi et de l'oued Labiod, sont généralement massifs et ornés de corail ; ils ont la même structure que les bijoux de Gabès (Tunisie), quoique moins lourds ; certains sont fait de filigrane ou de chaînettes. Les bijoux qui se font à l'heure actuelle, dans les Aurès, ont subi l'influence d'un cachet étranger au massif ; ils donnent l'impression d'être de grossières imitations. De plus, le montage du filigrane, dans lequel les artisans bijoutiers auréliens sont passés maîtres, est le plus souvent remplacé par le moulage.

Akhelkhal

Encore fabriqué à travers tout le massif, akhelkhal est une parure pleine, très ancienne, constituée d'une lame plate en forme de bracelet ; la femme le porte aux chevilles. Il a généralement huit centimètres de hauteur et vingt-six de circonférence ; il se ferme avec un fermoir qui entre dans deux orifices prévus à ses extrémités. En général – c'est même une tradition – il ne faut jamais l'enlever ; c'est pourquoi l'Auréssienne ne s'en sépare pratiquement jamais.

Pour fabriquer un akhelkhal, l'artisan bijoutier coule un lingot d'argent dans un moule de terre, l'aplatit à coups de marteau pour l'élargir et le cisèle. La lame de l'akhelkhal est partagée en quatre parties, décorées de deux motifs dont chacun est repris deux fois. Ces motifs sont alternés ou disposés de telle sorte que l'un soit encadré par l'autre. Les motifs décoratifs, assez variés, sont des triangles, des losanges, des fuseaux, des volutes et des fleurs ; les encadrements des lignes dou-



bles ou brisées, des petits demi-cercles réalisés au moyen d'une gouge, des hachures, des petites perles, etc.

Emguys est le bracelet ; les Auréssiennes préfèrent en général un bracelet étroit, orné de petits motifs en relief ayant la forme de boutons. Toutes les femmes du massif aurélien en possèdent au moins une paire. Les petits motifs d'argent qui les couvrent en font l'originalité.

Les tchouchanat sont parmi les bijoux les plus anciens du massif. Elles se présentent sous la forme d'anneaux ronds et ouverts, de 9 à 10 centimètres de diamètre, que les artisans bijoutiers ne fabriquent plus depuis des décennies, et que seules quelques rares vieilles auréssiennes portent encore. Les tchouchanat sont, en général, ornées de corail et de motifs creux en argent, de forme fuselée, sphérique ou tabulaire. La timchereft (boucle d'oreille) peut, tout en gardant la même structure, être nettement plus petite ; elle se porte alors dans le lobe de l'oreille. Ce petit modèle a remplacé le grand et toutes les jeunes Auréssiennes le préfèrent. Elle est le plus souvent ornée de chaînettes terminées par des boules de corail et des motifs en argent.

Toutes les chaînes et chaînettes que portent les Auréssiennes sont appelées tselsetls. Elles sont montées de petits anneaux circulaires, assez épais, enfilés les uns dans les autres, sans aucune soudure. Elles servent soit à agrémenter d'autres bijoux, soit à monter des colliers et des jugulaires. Le collier, cherketh, est fait de plusieurs rangées de chaînettes, desquelles d'autres, plus petites, se détachent pour descen-

dre sur la poitrine, quelquefois, jusqu'à la taille.

Akhelet ou avzimt

La jugulaire est faite de quelques rangs de chaînes d'où pendent des piécettes de monnaie (d'argent ou de métal), suspendues à des chaînettes très courtes. Ce bijou original est suspendu à droite et à gauche de la coiffure, donnant au visage un charme mystérieux et lointain. Quelquefois, la jugulaire se compose de deux parties ; chacune est composée de plusieurs tselsetls fixés d'un côté à un triangle ajouré terminé par un anneau auquel sont suspendues de courtes chaînettes à plaquettes d'argent.

*Akhelet ou avzimt est la fibule antique ; elle sert à maintenir le drapé du l'haf, du tajdidh et les autres vêtements sur la poitrine. La fibule est faite d'une plaque d'argent, triangulaire ou arrondie, ajourée au ciseau.

*Amessek est une broche ronde, souvent ouvragée, en filigrane. Les motifs filigranés sont soudés, soit directement entre eux, soit sur une sorte de plaque épaisse, réalisée au moule de cuivre, et dont la forme générale est celle que l'on veut donner au bijou. Le milieu est laissé vide pour permettre à l'étoffe d'y pénétrer et à l'épingle de la retenir. L'amessek est orné de plusieurs chaînettes terminées par de petits morceaux de corail rouge et par des plaquettes d'argent. Ce bijou sert en général à fixer sur la poitrine les divers habits de l'Auréssienne.

*Le taneâst est une parure de la coiffure ; il peut être comparé à amessek ; il diffère de ce dernier par le fait que le centre du bijou, au lieu d'être vide pour permettre

à l'épingle de retenir l'étoffe, est occupée par un motif quelconque. Le taneâst est muni d'un anneau dans sa partie supérieure ; il est porté à l'oreille ; les chaînettes pendent de chaque côté du visage ; il est retenu par un simple cordon attaché à l'anneau, d'un taneâst à l'autre en passant sur le dessus de la tête. Souvent, pour éviter que le poids du tchounât rabatte le pavillon de l'oreille, les Auréssiennes attachent ces boucles au taneâst.

*Les boîtes à miroirs sont de forme ronde ; elles peuvent être ciselées ou ajourées. Quand elles sont ajourées, elles s'ornent de tselsetls ; leur ornementation comporte alors une pierre centrale et deux cercles réunis par des volutes filigranées. Elles sont le plus souvent utilisées pour cacher les pièces de monnaie. *Le skhab est un lourd collier, très ancien ; ses éléments, de forme sphérique ou fuselés rappellent ceux qui ornent les tchouchnêt. Ils sont enfilés sur un solide fil de laine, séparés les uns des autres par des morceaux de corail. Le skhab se termine le plus souvent par un petit peigne en argent ouvragé au ciseau. L'originalité et l'élégance de ce bijou dépend de sa longueur (il doit descendre jusqu'à la taille), du nombre de ses motifs d'argent, de la couleur du corail, dont les morceaux doivent être choisis pour attirer le regard.

Chez les ait Bousliman et chez les ait Daoud, les femmes portent souvent, en guise de collier, des chapelets de perles noires terminés par un ornement fuselé d'argent.

Publié par Mustapha Amrani sur sa page Facebook, le 24 février 2026



Horaires des prières

Fajr	Dohr	Asr	Maghreb	Isha
05:27	12:34	15:48	18:15	19:36

L'APPEL DE L'ONU

DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS FACE À LA MULTIPLICATION DES CONFLITS

Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a mis en garde, vendredi, contre la normalisation du recours à la force comme moyen de régler les différends, un phénomène qui contribue, selon lui, à la hausse préoccupante du nombre de conflits à travers le monde.

Par Kahina Baghdad

« Le monde marche à l'envers », a déclaré M. Türk devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies réuni à Genève. Présentant un état des lieux de la situation mondiale des droits humains, il a fait part de sa vive inquiétude face à plusieurs foyers de tensions, notamment au Soudan et en Palestine, où l'entité sioniste poursuit ses agressions à Ghaza et en Cisjordanie.

« Le recours à la force, qu'il s'agisse de menaces ou d'actions concrètes, pour résoudre les conflits est devenu de plus en plus courant et largement banalisé », a-t-il souligné. « Le nombre de conflits armés a presque doublé depuis 2010, atteignant aujourd'hui près de soixante (...) Le monde devient réellement un lieu de plus en plus dangereux. »

Cette prolifération des crises engendre un véritable « désert des droits humains », a-t-il averti, appelant à ne pas replonger dans la violence comme principe fonda-



mental d'organisation. Selon M. Türk, une course effrénée au pouvoir s'observe partout dans le monde, souvent au détriment

des libertés et des droits fondamentaux.

« Les acteurs se disputent le contrôle des terres, de l'énergie et de l'attention.

Mais dans quel but ? », s'est-il interrogé. « Dominer l'économie mondiale ? Accumuler toujours davantage de pouvoir ? Envoyer l'intelligence artificielle dans l'espace ? Le pouvoir doit, sans aucun doute, servir d'autres finalités. »

M. Türk a également dénoncé les dirigeants qui « détournent le pouvoir à leur profit, exploitent et asservissent », déplorant « l'absence de mesures urgentes prises par les responsables politiques pour inverser les tendances actuelles ».

Bien au contraire, a-t-il ajouté, certains s'attaquent même « aux institutions censées garantir notre sécurité, telles que les Nations unies, la Cour internationale de justice, la Cour pénale internationale, le Conseil de sécurité et leurs mécanismes ».

« Le monde ne peut rester passif tandis que l'architecture internationale du droit humanitaire et des droits de l'homme est progressivement démantelée sous nos yeux », a-t-il conclu avec gravité.

K.B

MÉDECINE

PREMIÈRE PONCTION BIOPSIE RÉNALE AU CHU SIDI BEL ABBÈS

Une ponction-biopsie rénale, a été réalisée au Centre hospitalo-universitaire (CHU) Abdelkader Hassani de Sidi Bel Abbès, a été réalisée, la première du genre au niveau de cet hôpital, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de cet établissement de santé.

La même source a précisé que cette intervention délicate a été effectuée, au cours de cette la semaine, au service de chirurgie urologique par la docteure Sassi, spécialiste en néphrologie et hémodialyse, en collaboration avec le chef du

service, le docteur Chlef, avec la participation d'une équipe médicale et paramédicale.

La ponction-biopsie rénale est pratiquée sous anesthésie locale avec guidage par échographie. Elle consiste à prélever un échantillon de tissu rénal afin de l'analyser en laboratoire, permettant ainsi de diagnostiquer avec précision diverses maladies rénales ou d'évaluer certaines pathologies tumorales, a indiqué la même source, ajoutant que le patient est placé sous surveillance médicale pour une durée allant de 24 à 72

heures après l'intervention.

L'introduction de ce type d'actes spécialisés au sein du CHU de Sidi Bel Abbès permettra d'éviter aux patients les déplacements vers d'autres wilayas, telles que Oran ou Alger, renforçant ainsi le principe de proximité des soins et améliorant la qualité de la prise en charge, a-t-on souligné.

RS

ITALIE

UN MORT ET UNE VINGTAIN DE BLESSÉS SUITE AU DÉRAILLEMENT D'UN TRAMWAY À MILAN



Un tramway a déraillé et percuté un immeuble vendredi à Milan, dans le nord de l'Italie, faisant un mort et une vingtaine de blessés, a indiqué une source de la préfecture de police citée par des médias. Les forces de l'ordre ont bloqué toute

la zone autour du lieu de l'accident, empêchant la foule de s'en approcher.

Le tramway jaune et blanc était visible en travers de la route, dans un quartier de Milan situé juste à l'extérieur du centre historique.

RI

TENSIONS PAKISTAN/AFGHANISTAN

L'ONU APPELLE AU CALME

L'Organisation des Nations unies a appelé le Pakistan et l'Afghanistan au calme et au respect du droit international, dans un contexte de tensions croissantes entre les deux pays.

Le Rapporteur spécial des Nations unies sur l'Afghanistan, Richard Bennett, a exhorté les deux parties à "respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire", en insistant notamment sur "la protection des civils". Dans une publication sur les réseaux sociaux, l'émissaire onusien a renouvelé son appel à "un apaisement immédiat", regrettant que les tensions aient malheureusement dégénéré en violences.

De son côté, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a mis en garde contre le fait que l'escalade des affrontements entre les deux pays pourrait déstabiliser la région, appelant

les deux parties à "poursuivre le dialogue" et à "protéger les civils".

M. Guterres a exprimé sa "profonde inquiétude" face à l'intensification des combats entre les forces talibanes et celles du Pakistan, exhortant les parties à "éviter toute nouvelle confrontation militaire".

Dans un communiqué, il a appelé les parties à "régler leurs différends par le dialogue et la diplomatie", soulignant la nécessité de "respecter leurs obligations internationales, notamment en ce qui concerne la protection des civils".

Des affrontements armés ont été signalés jeudi dans les zones frontalières entre le Pakistan et l'Afghanistan, s'étendant jusqu'à la capitale afghane, Kaboul.

RI

SÛRETÉ DE WILAYA D'ALGER

SAISIE DE PLUS DE 850.000 COMPRIMÉS PSYCHOTROPES

Les services de la Sûreté de wilaya d'Alger ont démantelé, au début de la semaine, un groupe criminel spécialisé dans le trafic de drogue, composé de huit (8) individus, et saisi plus de 850.000 comprimés psychotropes et 35 kg de kif traité, a indiqué vendredi un communiqué de ces services.

"Dans le cadre d'une opération qualitative, les services opérationnels de la Sûreté de wilaya d'Alger ont démantelé, au début de la semaine, un groupe criminel spécialisé dans le trafic de drogue, composé de huit (8) individus, et saisi 853.010 comprimés psychotropes de

type prégabaline et ecstasy, et 35 kg de kif traité", précise-t-on de même source.

L'opération a été "menée par les éléments de la 4e circonscription de la police judiciaire de Bouchaoui, après exploitation d'informations sur l'activité d'un groupe criminel qui s'apprêtait à écouler d'importantes quantités de psychotropes durant le mois de Ramadan", a ajouté le communiqué, soulignant que "les enquêteurs ont identifié les membres de ce groupe criminel, procédé à leur arrestation successivement et saisi la quantité de drogue et de psychotropes dans la

banlieue ouest de la capitale".

"L'opération, menée sous la supervision du parquet compétent, s'est soldée par la saisie et la récupération de 104 millions de centimes des revenus criminels, de 11 véhicules et d'une motocyclette", selon la même source.

"Les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le pôle judiciaire spécialisé de Sidi M'hamed", conclut le communiqué.

RS